

**RÉGIME
PÉDAGOGIQUE
ART DRAMATIQUE**

Édition 2016

Dépôt légal : 4^e trimestre 2016
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

© Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 2016

Adopté par la résolution CA-2016-2017-39 du conseil d'administration du Conservatoire à sa quarantième séance ordinaire tenue à Québec le 2 décembre 2016

PRÉSENTATION

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par le Gouvernement du Québec en 1942. La loi qui le régit en fait une corporation publique autonome dotée d'un conseil d'administration avec son siège social à Québec.

Constitué en réseau comptant sept conservatoires de musique et deux conservatoires d'art dramatique, le Conservatoire a pour mission de former des artistes professionnels en musique et en art dramatique, d'appuyer d'autres institutions d'enseignement artistique et de collaborer avec des organismes culturels essentiels au développement du Québec dans les centres et les régions où il est implanté.

Depuis plusieurs décennies, le Conservatoire a formé un grand nombre d'artistes de réputation nationale et internationale. Avec constance et dynamisme, il a joué un rôle de premier plan dans le développement d'organismes culturels et artistiques.

Ce régime pédagogique est en vigueur au Conservatoire d'art dramatique de Québec et au Conservatoire d'art dramatique de Montréal à compter de l'année scolaire 2016-2017. Ce document décrit les programmes de formation, les cours, les modalités de leur mise en œuvre, les règlements relatifs à leur administration ainsi que les règles sur la sanction des études. Il constitue l'aboutissement d'un précieux héritage résolument ouvert sur l'avenir.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE.....	2
SECTION I — DÉFINITIONS	3
SECTION II — CADRE DES ÉTUDES	9
1. GÉNÉRALITÉS SUR LES PROGRAMMES	9
2. DEUX CYCLES DE FORMATION.....	9
3. LES SPÉCIALITÉS DES PROGRAMMES RÉGULIERS (PROFESSIONNELS).....	10
4. UNE FORMATION DRAMATIQUE APPROFONDIE	10
5. UNITÉS	10
6. PONDÉRATION DES COURS.....	11
7. ADMISSION.....	11
8. ASSIDUITÉ ET ENCADREMENT DISCIPLINAIRE DE L'ÉLÈVE.....	12
SECTION III — LES PROGRAMMES DE FORMATION.....	13
1. PROGRAMME DE FORMATION DE LA SPÉCIALITÉ JEU, CURSUS CADQ.....	13
1.1 Fiche signalétique	13
1.2 Caractéristiques du programme	15
1.3 Cheminement dans le programme (version 1.03).....	16
1.4 Sommaire de la formation.....	16
2. PROGRAMME DE FORMATION DE LA SPÉCIALITÉ JEU, CURSUS CADM	17
2.1 Fiche signalétique	17
2.2 Caractéristiques du programme	19
2.3 Cheminement dans le programme (version 1.03).....	20
2.4 Sommaire de la formation.....	21
3. PROGRAMME DE FORMATION DE LA SPÉCIALITÉ SCÉNOGRAPHIE - CADQ	22
3.1 Fiche signalétique	22
3.2 Caractéristiques du programme	24
3.3 Cheminement dans le programme (version 1.03).....	25
3.4 Sommaire de la formation.....	25
4. PROGRAMME DE FORMATION DE LA SPÉCIALITÉ MISE EN SCÈNE ET CRÉATION — CADQ.....	26
4.1 Fiche signalétique	26
4.2 Caractéristiques du programme	28
4.2.1 Durée du programme et profil des candidats	28
4.2.2 Cours reliés au programme	28

4.3	Cheminement dans le programme (version 1.03).....	29
4.4	Sommaire de la formation	29
SECTION IV — DESCRIPTION DES COURS		31
1.	CODIFICATION DES SIGLES DES COURS.....	31
2.	COURS PRÉALABLES	31
PREMIÈRE PARTIE : SPÉCIALITÉ JEU, CURSUS CADQ		32
DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIALITÉ JEU, CURSUS CADM		41
TROISIÈME PARTIE : SPÉCIALITÉ SCÉNOGRAPHIE, CADQ		55
QUATRIÈME PARTIE : SPÉCIALITÉ MISE EN SCÈNE ET CRÉATION, CADQ.....		67
CINQUIÈME PARTIE : PROPÉDEUTIQUE - MISE EN SCÈNE ET CRÉATION, CADQ.....		72
SECTION V — ADMISSION.....		73
1.	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....	73
1.1	Admissibilité à un programme de premier cycle.....	73
1.2	Admissibilité à un programme de deuxième cycle.....	73
1.3	Admission conditionnelle.....	73
2.	PROCÉDURE DE DEMANDE D'ADMISSION	74
2.1	Programme de premier cycle.....	74
2.2	Programme Mise en scène et création de niveau deuxième cycle.....	74
3.	PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS	75
3.1	Sélection des candidats en spécialité jeu	75
3.1.1	Processus d'admission au Conservatoire d'art dramatique de Québec.....	76
3.1.2	Processus d'admission au Conservatoire d'art dramatique de Montréal	76
3.2	Sélection des candidats en spécialité scénographie	78
3.3	Limites à la reconnaissance d'équivalences	78
3.4	Sélection des candidats en spécialité mise en scène et création	78
4.	STATUT DE L'ÉLÈVE.....	79
4.1	Élève à temps plein	79
4.2	Élève à temps partiel	79
4.3	Élève à temps partiel réputé à temps plein	79
4.4	Autres statuts	79
4.4.1	Statut d'auditeur	80
4.4.2	Statut d'étudiant libre	80
SECTION VI — ADMINISTRATION DES PROGRAMMES.....		81
1.	INSCRIPTION	81
2.	PLANS DE COURS	81
3.	CHOIX DE COURS, ÉQUIVALENCE, DISPENSE ET REPRISE	82
4.	SUBSTITUTION	82

5. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ	82
5.1 Présence aux cours, aux activités et aux examens	82
5.2 Absences	83
5.2.1 Maladie	83
5.2.2 Interruption du programme de formation	83
5.2.3 Reprise du programme de formation.....	84
5.3 Abandon de cours	84
SECTION VII — ÉVALUATION ET SANCTION DES ÉTUDES	85
1. GÉNÉRALITÉS	85
2. ÉVALUATION FORMELLE DE LA FORMATION DE NIVEAU PREMIER CYCLE.....	86
2.1 Évaluation formelle en première année	86
2.2 Évaluation formelle en deuxième année	87
2.3 Évaluation formelle en troisième année.....	87
3. ÉVALUATION FORMELLE DE LA FORMATION DE NIVEAU DEUXIÈME CYCLE	87
4. BARÈME D'ÉVALUATION	88
5. NOTATION ET PONDÉRATION	88
6. MOYENNE CUMULATIVE ET MOYENNE GÉNÉRALE.....	89
7. RENDEMENT SATISFAISANT DE L'ÉLÈVE.....	89
8. CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA POURSUITE DE LA FORMATION	89
9. LETTRE D'AVERTISSEMENT ET RENVOI.....	90
10. SANCTION DES ÉTUDES.....	90
11. MESURE DE RESPONSABILISATION DE L'ÉLÈVE	91

INTRODUCTION

Le programme et l'approche pédagogique du Conservatoire d'art dramatique de Québec et du Conservatoire d'art dramatique de Montréal favorisent un entraînement fortement personnalisé basé sur la relation maître/élève issue de la fructueuse tradition du compagnonnage.

La formation du Conservatoire s'adresse aux candidats qui ont réussi les épreuves d'admission qui se tiennent une fois par année à Québec et à Montréal. Elle vise une véritable intégration des différents apprentissages ainsi que le plein développement de l'artiste plutôt que la seule accumulation de connaissances isolées.

Les activités de formation, toutes obligatoires selon une séquence déterminée, exigent particulièrement, de la part des élèves, une présence et une implication importantes. La décision des candidats d'aborder cet entraînement devrait déjà être un engagement qui se fonde sur leur nature d'artiste, car la rigueur qui occupe une place importante au Conservatoire est celle-là même qui a cours dans les milieux professionnels.

C'est dans cette perspective que le Conservatoire propose une façon de faire et de penser qui s'inspire des exigences de travail qui prévalent dans les divers secteurs de production du théâtre, du cinéma, de la radio, de la télévision et des multiples emplois reliés aux arts vivants, ainsi qu'aux nouveaux médias.

Le présent régime pédagogique s'applique uniquement aux programmes réguliers de formation professionnelle en art dramatique du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Il ne vise pas les ateliers ponctuels de formation continue et de perfectionnement qui sont offerts aux artistes professionnels en exercice.

Conformément à la loi et aux règlements du Conservatoire, le régime pédagogique du Conservatoire relatif à l'enseignement de l'art dramatique définit le curriculum et les cheminements pédagogiques ainsi que les règlements afférents. Il s'applique à tous les élèves. Toutefois, chaque établissement peut y adjoindre des règles et des politiques locales qui complètent le régime pédagogique et qui sont adaptées aux besoins et aux particularités du milieu.

La première moitié du document se veut descriptive. Elle comporte des définitions, une description du cadre général des études ainsi que la description des programmes et des cours.

La seconde moitié du document porte davantage sur les opérations administratives. On y trouve les règles et les procédures qui concernent l'admission des candidats, l'administration des programmes, c'est-à-dire l'encadrement de l'inscription de l'élève et la gestion de son dossier académique, les modalités d'évaluation de son progrès ainsi que la sanction des études et la délivrance des diplômes.

LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS DU CONSERVATOIRE

<p>DIRECTION GÉNÉRALE 225, Grande Allée Est, bloc C, 3^e étage Québec (Québec) G1R 5G5 Tél. : 418 380-2327 Téléc. : 418 380-2328 www.conservatoire.gouv.qc.ca</p>	
<p>ART DRAMATIQUE</p>	
<p>Conservatoire d’art dramatique de Montréal 4750, avenue Henri-Julien, 1^{er} étage Montréal (Québec) H2T 2C8 Tél. : 514 873-4283 Téléc. : 514 864-2771</p>	<p>Conservatoire d’art dramatique de Québec 31, rue Mont-Carmel Québec (Québec) G1R 4A6 Tél. : 418 643-2139 Téléc. : 418 646-9255</p>
<p>MUSIQUE</p>	
<p>Conservatoire de musique de Gatineau 430, boulevard Alexandre-Taché Gatineau (Québec) J9A 1M7 Tél. : 819 772-3283 Téléc. : 819 772-3346</p>	<p>Conservatoire de musique de Saguenay 202, rue Jacques-Cartier Est Chicoutimi (Québec) G7H 6R8 Tél. : 418 698-3505 Téléc. : 418 698-3521</p>
<p>Conservatoire de musique de Montréal 4750, avenue Henri-Julien Montréal (Québec) H2T 2C8 Tél. : 514 873-4031 Téléc. : 514 873-4601</p>	<p>Conservatoire de musique de Trois-Rivières 587, rue Radisson Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8 Tél. : 819 371-6748 Téléc. : 819 371-6955</p>
<p>Conservatoire de musique de Québec 270, rue Jacques-Parizeau Québec (Québec) G1R 5G1 Tél. : 418 643-2190 Téléc. : 418 644-9658</p>	<p>Conservatoire de musique de Val-d’Or 88, rue Allard Val-d’Or (Québec) J9P 2Y1 Tél. : 819 354-4585 Téléc. : 819 354-4297</p>
<p>Conservatoire de musique de Rimouski 22, rue Sainte-Marie Rimouski (Québec) G5L 4E2 Tél. : 418 727-3706 Téléc. : 418 727-3818</p>	

SECTION I — DÉFINITIONS

ACRONYMES :

- ❖ Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
- ❖ Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ)
- ❖ Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM)

ANNÉE D'ENSEIGNEMENT :

À l'intérieur d'une année scolaire, l'année d'enseignement est une période de dix (10) mois, au cours de laquelle les professeurs sont engagés pour enseigner aux élèves, conformément aux dispositions des conditions de travail des professeurs du Conservatoire. Il peut arriver qu'un établissement du Conservatoire tienne des activités de formation au cours d'une session d'été qui soit de moindre durée.

ANNÉE SCOLAIRE :

L'année scolaire du Conservatoire est la période de douze mois consécutifs se terminant le 30 juin de chaque année, conformément aux dispositions de la loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et des règlements de l'institution.

CANDIDAT :

Toute personne ayant déposé une demande d'admission auprès du Conservatoire. L'expression « candidat à l'admission » sert également à désigner une personne satisfaisant aux conditions préalables et invitée à participer aux auditions ou examens d'admission du Conservatoire. (Section V, *Admission*)

CLASSE OUVERTE :

Une classe ouverte est une activité pédagogique qui consiste en la présentation des travaux des élèves devant un public interne constitué de professeurs, d'élèves et d'invités. (Section VI, *Administration des programmes*, sous-section 5.1)

COMITÉ PÉDAGOGIQUE :

Comité regroupant, au sein d'un établissement, le directeur et les professeurs enseignant dans un programme. Ce comité a pour mandat de suivre l'évolution et le progrès de chaque élève.

Un comité pédagogique distinct est formé pour chacune des trois années du programme de la spécialité jeu. Pour le programme de la spécialité scénographie offert au CADQ, c'est le même comité pédagogique, formé de tous les professeurs de la section, qui suit le progrès de l'élève tout au long des trois années de la formation. Pour le programme Mise en scène et création du CADQ, le comité pédagogique rassemble tous les professeurs enseignant dans cette spécialité.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE :

La commission pédagogique est constituée dans chaque établissement en vertu des conditions de travail des professeurs et l'État du Québec. Elle joue un rôle consultatif auprès du directeur de l'établissement. Elle comprend le directeur et un certain nombre de professeurs, selon des décisions de l'assemblée des professeurs. Son fonctionnement et la fréquence des rencontres sont déterminés par les dispositions prévues dans la convention collective des professeurs. Chaque commission pédagogique peut se doter de règles constitutives et fonctionnelles qui sont complémentaires à ces dispositions.

CORPS PÉDAGOGIQUE :

L'ensemble des professeurs et le directeur de l'établissement d'enseignement. (Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-section 2, sous-section 2.1, sous-section 9)

CORPS PROFESSORAL :

L'ensemble des professeurs de l'établissement d'enseignement.

COURS :

Toute activité à visée et à teneur pédagogiques qui fait partie du programme de formation de l'élève, à laquelle ce dernier doit s'inscrire et qui est sanctionnée par une évaluation dont le résultat est déposé à son dossier scolaire. (Section IV, *Description des cours*)

CYCLE :

Le cycle désigne le niveau d'ensembles structurés et progressifs d'activités de formation. La formation professionnelle en art dramatique du Conservatoire est échelonnée sur deux (2) cycles comme suit (Section II, *Cadre des études*, sous-section 2) :

- ❖ Premier cycle, correspondant au premier cycle universitaire;
- ❖ Deuxième cycle, correspondant au deuxième cycle universitaire.

ÉQUIVALENCE :

L'équivalence est la reconnaissance des acquis d'un élève en regard des exigences ou des préalables requis pour s'inscrire à un cours, à une activité de développement et d'apprentissage, ou à un programme. Dans le cas d'un cours ou d'une activité, l'équivalence octroie les unités rattachées à ce cours ou à cette activité et ce, sans obligation pour l'élève de suivre ce cours ou de réaliser cette activité.

Au Conservatoire, en raison du caractère fermé des programmes de formation en art dramatique de niveau premier cycle, l'équivalence n'est utilisée que dans l'évaluation du profil du candidat au programme de mise en scène et création de niveau deuxième cycle.

(Section III, sous-section 4, *Programme de formation de la spécialité mise en scène et création*, sous-section 4.2.2; Section V, *Admission*, sous-section 3.3; Section VI, *Administration des programmes*, sous-section 3)

ÉVALUATION :

Ensemble d'activités pédagogiques ou parties d'activités pédagogiques au cours desquelles un professeur, ou une équipe de professeurs, informe l'élève sur son progrès dans l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés en lien avec son programme de formation et ce qu'il doit améliorer. Au Conservatoire, la nature même de l'enseignement repose sur une étroite relation maître/élève et fait en sorte que le professeur est constamment en interaction avec l'élève afin de le questionner, de l'orienter, de le critiquer, de lui confirmer son progrès et de l'inciter à progresser. (Section VII, *Évaluation et sanction des études*)

ÉLÈVE :

Toute personne admise et inscrite dans l'un ou l'autre des programmes de formation professionnelle en art dramatique du Conservatoire. (Section V, *Admission*, sous-section 4)

FORMATION CONTINUE :

Ensemble d'activités offertes par le Conservatoire uniquement sous formes d'ateliers ponctuels à des personnes qui ont complété une formation artistique professionnelle et/ou qui sont déjà sur le marché du travail. (Section II, *Cadre des études*)

FORMATION PROFESSIONNELLE :

La formation professionnelle désigne tous les programmes et toutes les activités pédagogiques auxquels sont tenus de participer les élèves du Conservatoire en vue d'accéder au métier d'acteur, de scénographe ou de metteur en scène. Chaque programme professionnel, aussi appelé « programme régulier » de niveau premier cycle est d'une durée de trois ans à temps plein et est sanctionné par le *Diplôme d'art dramatique, spécialité jeu* ou *spécialité scénographie*. Le programme professionnel de niveau deuxième cycle de la spécialité mise en scène et création est d'une durée d'un an à temps plein et est sanctionné par le *Diplôme d'études supérieures spécialisées en art dramatique, spécialité mise en scène et création*. (Section II, *Cadre des études*)

INCOMPLET TEMPORAIRE :

La mention « incomplet temporaire » (cote IT au dossier de l'élève) indique qu'un cours a été suivi, mais qu'il devra être complété par l'élève dans un délai donné. Une fois ce délai expiré, la cote IT est transformée en note si l'élève a rempli son engagement, en cote EC (échec) dans le cas contraire, ou en cote IN (incomplet permanent), dans le cas d'un empêchement prolongé grave. Des pièces justificatives doivent être conservées au dossier de l'élève.

INCOMPLET PERMANENT

La mention « incomplet permanent » (cote IN au dossier de l'élève) signifie qu'un élève a soit abandonné ou dû interrompre pour raisons de maladie ou de force majeure, en tout ou en partie, les cours suivis au Conservatoire. Une pièce justificative doit être conservée au dossier de l'élève. Si un élève réintègre le Conservatoire, tout cours coté « IN » dans son dossier doit être suivi à nouveau. (Section VI, *Administration des programmes*, sous-sections 5.2.1 et 5.2.2)

MOYENNE CUMULATIVE :

La moyenne cumulative est la moyenne des résultats obtenus par un élève pour sa participation à l'ensemble des activités de formation d'un programme en cours de réalisation et ce, dès la première session d'un programme. (Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-sections 6 et 7)

MOYENNE GÉNÉRALE :

La moyenne générale, aussi appelé moyenne de programme, est la moyenne des résultats obtenus par un élève pour sa participation à l'ensemble des activités de formation d'un programme complété ou abandonné. (Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-sections 6 et 7)

PONDÉRATION :

La pondération est l'attribution d'une valeur numérique à chacun des éléments d'un ensemble pour en indiquer l'importance relative dans cet ensemble (voir Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e édition, Montréal, Guérin, 1993, p. 1001). (Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-section 5)

PONDÉRATION DE LA MOYENNE DE L'ÉLÈVE :

La moyenne de l'élève pour l'ensemble des cours suivis est établie selon une méthode de calcul qui accorde une importance à chaque cours en proportion du nombre d'unités qu'il comporte. Cette méthode de calcul constitue la pondération de la moyenne de l'élève. Ainsi, tant la moyenne de l'année (moyenne obtenue au cours d'une année donnée), que la moyenne cumulative (moyenne obtenue pour l'ensemble d'un programme en voie de réalisation) et que la moyenne générale (moyenne obtenue pour l'ensemble d'un programme complété ou abandonné) sont des moyennes pondérées. (Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-section 5)

PONDÉRATION DES COURS :

La pondération des cours s'applique à toute activité de formation qui fait partie intégrante d'un programme. Elle indique, en termes d'heures, la charge de travail hebdomadaire que doit accomplir l'élève en regard de chaque cours ou activité qu'il doit réaliser. Elle est constituée de trois nombres qui ont les significations suivantes : 1^o les heures d'enseignement théorique; 2^o les heures d'enseignement pratique, de travaux guidés ou de répétitions; et 3^o les heures de travail personnel en dehors des cours, qui sont exigées de la part de l'élève. (Section II, *Cadre des études*, sous-section 6; Section IV, *Description des cours*)

PROGRAMME :

Un programme est un ensemble structuré et progressif d'activités de développement et d'apprentissage qui supportent la réalisation d'objectifs de formation visant l'acquisition de compétences artistiques, techniques et personnelles. Un programme d'études à caractère pratique, centré sur l'acquisition et le développement de compétences artistiques est aussi appelé « programme de formation ». (Section II, *Cadre des études*; Section III, *Les programmes de formation*)

PROGRAMME FERMÉ :

Un programme fermé est un type particulier de programme de formation dont toutes les activités doivent être suivies et réussies dans un ordre séquentiel donné. Ce type de programme est particulièrement indiqué lorsque la formation recherchée doit être acquise de façon essentiellement rigoureuse et congruente. On ne peut donc être admis dans un programme fermé qu'en première session de première année. Tous les programmes réguliers du Conservatoire en art dramatique sont des programmes fermés. (Section II, *Cadre des études*, sous-section 1; Section IV, *Description des cours*, sous-section 2; Section VI, *Administration des programmes*, sous-section 3)

PROGRAMME RÉGULIER :

Au Conservatoire, on désigne « programme régulier » tout programme de formation professionnelle à temps plein d'un niveau équivalent à un programme universitaire et qui permet à un élève de devenir un artiste professionnel. (Section II, *Cadre des études*; Section III, *Les programmes de formation*; Section IV, *Description des cours*, sous-section 2; Section VI, *Administration des programmes*, sous-section 3; Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-section 1)

PROPÉDEUTIQUE :

Ensemble de plusieurs cours et activités préparatoires à l'admission dans un programme. (Section III, sous-section 4, *Programme de formation de la spécialité mise en scène et création*, Section IV, 5^e partie)

RENDEMENT SATISFAISANT :

La notion de « rendement satisfaisant » résulte de l'évaluation du progrès de l'élève par les professeurs et consiste en l'obligation pour l'élève d'obtenir une moyenne cumulative d'au moins 70 %. (Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-section 7)

SUBSTITUTION :

La substitution est le remplacement d'un cours prévu au programme d'études par un autre cours. (Section VI, *Administration des programmes*, sous-section 4)

SESSION :

Subdivision de l'année scolaire qui comprend plusieurs semaines consécutives de cours. Les sessions d'automne et d'hiver comptent quinze (15) semaines de cours chacune. Un établissement du Conservatoire peut tenir des activités de formation au cours d'une session d'été qui soit de moindre durée.

SPÉCIALITÉ :

Discipline principale de l'élève. La spécialité peut être constituée d'une seule matière échelonnée sur plusieurs sessions de manière à en approfondir des aspects différents essentiels. Elle peut être aussi constituée de plusieurs matières étroitement reliées les unes aux autres, tel un « ensemble de cours particuliers, requis dans le cadre d'un programme d'études, en vue de l'obtention d'un certificat ou d'une qualification. » (Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e édition, Montréal, Guérin, 1993, p. 176).

UNITÉS :

Le terme « unité » est synonyme du terme académique « crédit » et sert à attribuer une valeur à un cours à l'intérieur d'un programme donné. Tout comme un crédit, une unité correspond à 45 heures d'activités de formation, de développement et d'apprentissage. Ces activités incluent : a) les leçons magistrales et les cours théoriques; b) les cours pratiques, les cours d'ensembles, les répétitions supervisées et les différents ateliers; et c) le travail personnel exigé de la part de l'élève, y compris les exercices hors-cours, les recherches et les lectures en lien avec les différents cours auxquels il est inscrit. (Section II, *Cadre des études*, sous-sections 5 et 6; Section III, *Les programmes de formation*; Section IV, *Description des cours*; Section VI, *Administration des programmes*, sous-section 4; Section VII, *Évaluation et sanction des études*, sous-section 5)

SECTION II — CADRE DES ÉTUDES

Le Conservatoire offre, en art dramatique, des programmes de formation professionnelle qui conduisent à une carrière artistique ainsi que des programmes de perfectionnement ou de formation continue destinés à des artistes professionnels en exercice. Le présent régime pédagogique ne vise que les programmes de formation professionnelle, aussi appelés « programmes réguliers ».

1. Généralités sur les programmes

Les programmes de formation en art dramatique du Conservatoire sont des programmes de formation professionnelle de type « fermé ». C'est-à-dire qu'à la différence d'un programme généraliste ou de culture, toutes les activités de ces programmes sont obligatoires et doivent être suivies dans un ordre congruent et progressif préétabli qui mène, pour les programmes en jeu et en scénographie au bout de trois ans, à une carrière artistique. Le programme de Mise en scène et création est d'une durée d'un an. Ces programmes ne comptent aucun cours optionnel et ils n'offrent pas la possibilité d'y être admis à n'importe quel moment dans le parcours pédagogique.

Basés sur une étroite relation maître/élève, les programmes favorisent un entraînement et un encadrement fortement personnalisés. À l'intérieur de ce cadre dit fermé, l'élève doit offrir une disponibilité pleine et entière et suivre et réussir tous les cours pour obtenir son diplôme.

Puisque l'acteur, le scénographe et le metteur en scène sont au cœur du projet pédagogique du Conservatoire, l'école a développé une approche moderne basée sur les méthodes éprouvées de formation de l'acteur, du scénographe et du metteur en scène tout en insistant sur l'importance de conserver vivant le répertoire autant classique que contemporain.

Notons finalement que tout élève en art dramatique au Conservatoire ne peut être inscrit que dans un seul programme de formation à la fois.

2. Deux cycles de formation

▪ 1^{er} cycle

La formation offerte en spécialité « jeu », au Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ) ainsi qu'au Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM) et en spécialité « scénographie » uniquement au CADQ est de niveau premier cycle. Elle est d'une durée de trois ans obligatoirement à temps plein.

1 ^{er} cycle			
Spécialité	Durée	Nombre d'unités	Sanction du Conservatoire
Jeu, cursus CADQ	3 ans à temps plein	93,93	Diplôme en art dramatique, spécialité jeu – cursus CADQ
Jeu, cursus CADM	3 ans à temps plein	95,55	Diplôme en art dramatique, spécialité jeu – cursus CADM
Scénographie (CADQ)	3 ans à temps plein	97,31	Diplôme en art dramatique, spécialité scénographie

▪ 2^e cycle

La formation dispensée par le Conservatoire au niveau deuxième cycle comprend un seul programme, d'une durée normale d'un an, qui n'est offert que dans la spécialité « mise en scène et création ».

<u>2^e cycle</u>			
<u>Spécialité</u>	<u>Durée</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Sanction du Conservatoire</u>
Mise en scène et création (CADQ)	1 an	29,28	Diplôme d'études supérieures spécialisées en art dramatique, spécialité mise en scène et création

3. Les spécialités des programmes réguliers (professionnels)

Les formations en spécialité « jeu » et en spécialité « scénographie » sont de niveau premier cycle.

La formation en spécialité « mise en scène et création » est de niveau deuxième cycle.

4. Une formation dramatique approfondie

La formation dans une spécialité donnée de niveau premier cycle est appuyée par des cours essentiels à l'appropriation du métier d'acteur ou de scénographe (ex. : mouvement, voix, histoire du théâtre, dramaturgie, histoire du costume, etc.). Ces cours sont tous obligatoires et doivent être suivis selon la séquence déterminée. Ainsi, les programmes de formation professionnelle en art dramatique du Conservatoire ne comportent aucun cours au choix.

La formation de niveau deuxième cycle en spécialité « mise en scène et création » comprend, en plus des activités de formation pratique en situations réelles, des cours théoriques qui sollicitent des habiletés particulières de conceptualisation artistique, de rédaction, de résolution de problèmes et de communication.

5. Unités

Le Conservatoire utilise un système d'allocation d'unités à l'égard de chaque cours ou activité de formation. C'est la charge globale de travail qui est exigée de la part de l'élève qui sert à déterminer le nombre d'unités qui y sont rattachées. Le terme « unité » est synonyme du terme « crédit » utilisé aux mêmes fins dans d'autres institutions de formation.

Une unité correspond à quarante-cinq (45) heures d'activités de formation et d'apprentissage. Les activités qui constituent la charge de travail de l'élève comprennent le cumul, pendant une semaine, des heures de cours théoriques, des heures de cours pratiques dirigés et des heures de travaux personnels.

Tant au premier cycle qu'au deuxième cycle, chaque année de scolarité comporte au moins deux sessions de quinze semaines. Des évaluations peuvent être intégrées ou ajoutées au calendrier. Toutefois, une année à temps plein comporte un minimum de 30 unités. En outre, le programme de formation de la spécialité jeu peut comporter une brève session d'été.

6. Pondération des cours

La pondération d'un cours indique la charge globale de travail de l'élève sur une base hebdomadaire. Elle s'exprime par trois nombres :

- 1^o - le nombre d'heures de formation théorique (ex. : cours magistraux);
- 2^o - le nombre d'heures de formation pratique (ex. : répétition supervisée, atelier, laboratoire);
- 3^o - le nombre d'heures de travail personnel de l'élève (ex. : répétition hors cours, mémorisation de textes, lectures, observations diverses, recherches, etc.).

Par exemple, le cours *Dramaturgie I* DRA-111-04 comportant 1 unité affiche la pondération 2-0-1. Cette pondération signifie que le cours comporte chaque semaine deux heures de cours théoriques, aucune heure de cours pratique et une heure de travail personnel (2+1 heures/semaine = 3 x 15 semaines = 45 heures = 1 unité).

7. Admission

Pour être admis aux programmes d'art dramatique de niveau premier cycle du Conservatoire, il faut détenir un *Diplôme d'études collégiales* (DEC), ou l'équivalent, ou encore être âgé d'au moins 21 ans le premier septembre qui suit le dépôt de sa demande et réussir les examens d'admission. Ces examens se déroulent en plusieurs étapes.

La décision d'un candidat d'aborder la formation en art dramatique devrait déjà être un engagement qui se fonde sur sa nature d'artiste. Dans cette optique, le Conservatoire aborde une façon de faire et de penser qui s'inspire des exigences de travail qui prévalent dans les divers secteurs de production du théâtre, du cinéma, de la radio, de la télévision, des nouveaux médias et des multiples emplois en art d'interprétation.

D'autres renseignements sur l'admission figurent dans chacune des fiches signalétiques des programmes ainsi que dans la Section V, *Admission*, du présent régime pédagogique.

8. Assiduité et encadrement disciplinaire de l'élève

Les programmes de formation du Conservatoire sont des plus exigeants, à l'instar des conditions inhérentes aux carrières artistiques en art dramatique. Dans cette perspective, l'élève du Conservatoire doit s'investir à temps plein dans son projet d'apprentissage et de formation. C'est pourquoi il lui est interdit de travailler, de quelque façon que ce soit, dans le domaine des arts d'interprétation et des arts visuels pendant l'année scolaire, même sans être rémunéré. Toute violation de ce règlement est passible de renvoi.

Soulignons ici que lors de son inscription, à chaque session, l'élève s'engage à respecter les règlements en vigueur au Conservatoire, ce qui inclut les politiques, directives et procédures en vigueur dans le réseau du Conservatoire ainsi que les politiques et les règles propres à l'établissement où il s'inscrit et qui s'ajoutent en appui aux dispositions du présent régime pédagogique.

D'autres renseignements sur l'assiduité, la ponctualité et les absences de l'élève figurent dans la Section VI, *Administration des programmes* (sous-section 7). De plus, des règles et des politiques propres à chaque établissement s'ajoutent en complément aux dispositions du présent régime pédagogique.

SECTION III — LES PROGRAMMES DE FORMATION

Les programmes réguliers qui sont présentés successivement dans la présente section sont les suivants : Diplôme en art dramatique, spécialité jeu, cursus CADQ; Diplôme en art dramatique, spécialité jeu, cursus CADM; Diplôme en art dramatique, spécialité scénographie au CADQ; et Diplôme d'études supérieures spécialisées en art dramatique, spécialité mise en scène et création au CADQ.

1. Programme de formation de la spécialité jeu, cursus CADQ

1.1 Fiche signalétique

Titre du programme :	Diplôme en art dramatique, spécialité jeu, cursus CADQ
Spécialité :	Jeu
Grade :	Aucun
Appellation du diplôme :	Diplôme en art dramatique, spécialité jeu
Niveau :	Premier cycle (correspondant au premier cycle universitaire)
Nombre d'unités (crédits)	93.93 unités (crédits)
Durée obligatoire de séjour dans le programme :	Trois (3) ans (à temps plein)
Objectif général :	Former des comédiennes et comédiens professionnels.
Objectifs particuliers :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre l'élève capable d'interpréter avec compétence les œuvres majeures du répertoire dans le respect du caractère, de la forme, du langage, du style et de l'expression. ▪ Favoriser chez l'élève l'acquisition de connaissances étendues, le développement d'une solide technique et une compréhension profonde du langage dramatique. ▪ Permettre à l'élève de réaliser une intégration des différents apprentissages devant déboucher sur son développement en tant qu'artiste plutôt que sur une accumulation de connaissances isolées. ▪ Amener l'élève à se préparer adéquatement au marché de l'emploi. ▪ Permettre à l'élève désireux de prolonger son développement artistique et créateur de poursuivre sa formation au deuxième cycle du Conservatoire ou d'un autre établissement universitaire.

Conditions d'admission :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détenir un Diplôme d'études collégiales (DEC), ou l'équivalent ; et ▪ Réussir l'examen d'admission du Conservatoire en y démontrant hors de tout doute des habiletés et des aptitudes artistiques véritablement de haut calibre jugées telles par les jurys d'audition et le comité d'admission. ▪ Tout candidat qui ne détient pas de DEC mais qui démontre hors de tout doute des habiletés et des aptitudes artistiques véritablement de haut calibre pour son niveau au moment de son examen d'admission peut être exceptionnellement admis au programme de la spécialité jeu par le directeur de l'établissement, sur recommandation du comité d'admission, s'il possède des connaissances appropriées ainsi qu'une expérience jugée pertinente au domaine de formation et s'il est âgé d'au moins 21 ans le premier septembre qui suit le dépôt de la demande d'admission. ▪ Les conditions d'admission peuvent comprendre des mesures et des tests permettant d'établir le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement et de communication écrite et parlée par le candidat. Advenant des résultats insatisfaisants, le comité d'admission peut recommander au directeur qu'il exige que le candidat suive des cours d'appoint, rendant ainsi son admission conditionnelle à la réussite de tels cours. La décision d'admettre un candidat sous condition relève du directeur de l'établissement. Le défaut du candidat de satisfaire à ces exigences dans les délais prescrits annule son admission et est cause de renvoi sans autre avis.
Emplois :	<p>À la fin du programme, l'élève pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ exercer le métier d'acteur (scène, cinéma, radio, télévision, narration, publicité, événements spéciaux, etc.); ▪ mettre en scène des productions théâtrales; ▪ élaborer et réaliser des projets d'écriture dramatique; ▪ concevoir, animer et diriger des activités d'art dramatique en milieux d'éducation et de culture; ▪ contribuer à mettre sur pied et à diriger une compagnie de théâtre, une firme de production artistique, ou un organisme de développement culturel dans le domaine des arts d'interprétation.

L'établissement du réseau du Conservatoire qui offre ce programme :

❖ **Conservatoire d'art dramatique de Québec**

1.2 Caractéristiques du programme

Les deux premières années du programme sont des années de cours tandis que la troisième en est une de production. Cependant, chacune des trois années du programme s'articule autour d'un grand thème qui oriente l'axe du travail. Il s'agit de « s'imprimer (le monde en soi) » en première année, de « s'exprimer (le monde et soi) » en deuxième année puis de « se produire (soi dans le monde) » en troisième année.

Les quatre productions théâtrales de troisième année constituent l'aboutissement et l'intégration de l'ensemble des cours. Ces productions ont le même statut que s'il s'agissait de cours, notamment à l'égard des objectifs à atteindre, des règles de ponctualité ainsi que des procédures d'évaluation pédagogique. Au moins une de ces productions théâtrales est placée sous la responsabilité d'un metteur en scène invité.

Il est à noter qu'en troisième année, en plus d'une présence d'environ six heures par jour, cinq jours par semaine, le travail en dehors de l'horaire et la recherche personnelle prennent une très grande place, notamment en périodes de production. Les œuvres mises à l'affiche et le changement des animateurs tout au cours des deux sessions exigent des participants beaucoup de souplesse et d'adaptation. Cette ultime période de l'entraînement est très exigeante. Pour cette dernière année de formation, les élèves des sections jeu et scénographie ne forment plus qu'un seul groupe réuni autour des spectacles à réaliser.

De plus, durant la deuxième session de cette troisième année, les élèves en spécialité jeu préparent les Auditions du Théâtre de Quat'Sous qui constituent à la fois leur sortie du Conservatoire et leur entrée dans le monde professionnel. Ils participent aussi à un court stage de jeu à la caméra pour la télévision de Radio-Canada.

1.3 Cheminement dans le programme (version 1.03)

	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		Total des unités
		Unités		Unités		Unités	
COURS DE SPÉCIALITÉ							
Interprétation	INT-111-15 INT-112-15	4 4	INT-121-15 INT-122-15	4 4			16
Techniques d'expression	TCE-111-15 TCE-112-15	1,66 3,33	TCE-121-15 TCE-122-15	3,33 3,33			11,65
Théâtre gestuel	THG-111-15 THG-112-15	3,33 3,33					6,66
Écriture et création			ECR-121-15 ECR-122-15	2,66 2,66			5,32
Productions théâtrales					PTQ-131-15 PTQ-132-15	12,66 12,66	25,32
Initiation à l'acrobatie et au langage circassien	CIR-111-15	1,33					1,33
Création					CRE-131-15	1	1
Préparation aux auditions finales					PAF-132-15	1,33	1,33
COURS DE FORMATION PRATIQUE							
Voix	VOX-111-12 VOX-112-12	1 1	VOX-121-12 VOX-122-12	1 1			4
Diction	DCT-111-15 DCT-112-15	3 3	DCT-121-12 DCT-122-12	3 3			12
Mouvement			MVT-121-15 MVT-122-15	1,33 1,33			2,66
Formation auditive et vocale pour l'acteur					FAV-131-15 FAV-132-15	1,33 1,33	2,66
COURS DE FORMATION THÉORIQUE							
Histoire du théâtre	HTH-111-15 HTH-112-15	2 2					4
Total des unités :		32,98		30,64		30,31	93,93

1.4 Sommaire de la formation

	Heures d'enseignement théorique et pratique	Heures de travail personnel	Heures d'enseignement et de travail personnel	Unités
Première année	847,5 h	637,5 h	1 485,0 h	32,98 u
Deuxième année	765,0 h	615,0 h	1 380,0 h	30,64 u
Troisième année	1 027,5 h	337,5 h	1 365,0 h	30,31 u
TOTAL :	2 640,0 h	1 590,0 h	4 230,0 h	93,93 u

2. Programme de formation de la spécialité jeu, cursus CADM

2.1 Fiche signalétique

Titre du programme :	Diplôme en art dramatique, spécialité jeu, cursus CADM
Spécialité :	Jeu
Grade :	Aucun
Appellation du diplôme :	Diplôme en art dramatique, spécialité jeu
Niveau :	Premier cycle (correspondant au premier cycle universitaire)
Nombre d'unités (crédits)	95,55 unités (crédits)
Durée obligatoire de séjour dans le programme :	Trois (3) ans à temps plein
Objectif général :	<ul style="list-style-type: none"> • Former des comédiens et des comédiennes professionnels.
Objectifs particuliers :	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'élève capable d'interpréter avec compétence les œuvres majeures du répertoire dans le respect du caractère, de la forme, du langage, du style et de l'expression. • Favoriser chez l'élève l'acquisition de connaissances étendues, le développement d'une solide technique et une compréhension profonde du langage dramatique. • Permettre à l'élève de réaliser une intégration des différents apprentissages devant déboucher sur son développement en tant qu'artiste plutôt que sur une accumulation de connaissances isolées. • Amener l'élève à se préparer adéquatement en vue de mener une carrière professionnelle. • Permettre à l'élève désireux de prolonger son développement artistique et créateur de poursuivre sa formation au deuxième cycle du Conservatoire ou d'un autre établissement universitaire.

Conditions d'admission :	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un Diplôme d'études collégiales (DEC), ou l'équivalent; et • Réussir l'examen d'admission du Conservatoire en y démontrant hors de tout doute des habiletés et des aptitudes artistiques véritablement de haut calibre jugées telles par les jurys d'audition et le comité d'admission. • Tout candidat qui ne détient pas de DEC mais qui démontre hors de tout doute des habiletés et des aptitudes artistiques véritablement de haut calibre pour son niveau au moment de son examen d'admission peut être exceptionnellement admis au programme de la spécialité jeu par le directeur de l'établissement, sur recommandation du comité d'admission, s'il possède des connaissances appropriées ainsi qu'une expérience jugée pertinente au domaine de formation et s'il est âgé d'au moins 21 ans le premier septembre qui suit le dépôt de la demande d'admission. • Les conditions d'admission peuvent comprendre des mesures et des tests permettant d'établir le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement et de communication écrite et parlée par le candidat. Advenant des résultats insatisfaisants, le comité d'admission peut recommander au directeur qu'il exige que le candidat suive des cours d'appoint, rendant ainsi son admission conditionnelle à la réussite de tels cours. La décision d'admettre un candidat sous condition relève du directeur de l'établissement. Le défaut du candidat de satisfaire à ces exigences dans les délais prescrits annule son admission et est cause de renvoi sans autre avis.
Emplois :	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin du programme, l'élève pourra : <ul style="list-style-type: none"> - exercer le métier d'acteur (scène, cinéma, radio, télévision, narration, publicité, événements spéciaux, etc.); - mettre en scène des productions théâtrales; - élaborer et réaliser des projets d'écriture dramatique; - concevoir, animer et diriger des activités d'art dramatique en milieux d'éducation et de culture; - contribuer à mettre sur pied et à diriger une compagnie de théâtre, une firme de production artistique, ou un organisme de développement culturel dans le domaine des arts d'interprétation.

L'établissement du réseau du Conservatoire qui offre ce programme :

❖ **Conservatoire d'art dramatique de Montréal**

2.2 Caractéristiques du programme

D'une durée de trois ans obligatoirement à temps plein, le programme de formation professionnelle du CADM s'articule autour de trois thèmes principaux : « la personne » en première année, « le personnage » en deuxième année et « la pratique » en troisième année.

Chaque année poursuit un objectif spécifique et conduit l'élève vers l'épanouissement de toutes ses facultés et l'approfondissement de connaissances et de techniques au service de l'art dramatique. La première année a un double objectif : la découverte et l'exploration de la personnalité de chaque élève en tant qu'acteur et l'acquisition de techniques pour en favoriser l'épanouissement.

La deuxième année est axée sur le personnage et sur le phénomène du dédoublement de l'acteur. L'approfondissement des techniques permet à l'élève de poursuivre cette recherche avec plus de liberté.

La troisième année est orientée vers la pratique. Les productions théâtrales réalisées par des metteurs en scène invités et jouées au moins huit fois devant public en sont les manifestations les plus visibles; le cinéma y tient aussi une place importante, comme en témoigne la formation en jeu cinéma et en jeu à la caméra. Certains cours servent de support aux productions théâtrales. Durant la deuxième session de cette troisième année, les élèves préparent les Auditions du Théâtre de Quat'Sous qui constituent à la fois leur sortie du Conservatoire et leur entrée dans le monde professionnel.

Ils participent aussi à un court stage de jeu à la caméra pour la télévision de Radio-Canada.

Depuis plusieurs années l'accent est mis sur l'acteur/créateur. Les cours de création, d'écriture de scénario, mais aussi d'improvisation et de jeu favorisent l'imaginaire, l'autonomie et la prise en charge par l'artiste dramatique de l'ensemble des outils de création. Ceci a permis à plusieurs générations de finissants de former des groupes professionnels autogérés qui perdurent.

2.3 Cheminement dans le programme (version 1.03)

	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		Total des unités
		Unités		Unités		Unités	
COURS DE SPÉCIALITÉ							
Jeu	JEU-111-16 JEU-112-16 JEU-113-16 JEU-114-16	2,66 2,66 2,66 2,66					24,64
Jeu classique			JCL-121-16 JCL-122-16	3 3			
Jeu Stanislavski			JST-121-16 JST-122-16	3 3			
Préparation aux auditions finales					PAF-131-16	2	
Jeu caméra ¹ Atelier jeu cinéma	JEC-111-16	1,66	JEC-121-16	1,66	AJC-131-16 AJC-132-16	1,66 1,66	
Improvisation	IMP-111-16 IMP-112-16	0,33 0,33	IMP-121-16 IMP-122-16	0,66 0,66	IMP-131-16	0,66	6,64
Création ¹ Création collective	CRE-111-06	2	CRE-121-16	2			
Masques			MAS-121-04	1			1
Stage Productions théâtrales					STG-131-16 PTM-131-16 PTM-132-16	3,33 8,66 8,66	20,65
FORMATION PRATIQUE							
Mouvement	MVT-111-04 MVT-112-04	1 1	MVT-121-04	1			3
Diction Diction et phonétique	DIC-111-16 DIC-112-16	2 2			DIC-131-16	1	7
Lecture			LEC-121-16 LEC-122-16	1 1			
Voix et parole	VXP-111-04 VXP-112-04	1 1	VXP-121-16 VXP-122-16	2 2			6
Chant	CHT-111-16 CHT-112-16	1,33 1,33	CHT-121-16 CHT-122-16	1,33 1,33	CHT-131-16 CHT-132-16	1,33 1,33	7,98
Danse et chorégraphie	DCH-111-12 DCH-112-12	0,5 0,5	DCH-121-12 DCH-122-12	0,5 0,5			2
Combat et cascades	CMB-111-12 CMB-112-12	0,5 0,5	CMB-121-12 CMB-122-12	0,5 0,5			2
FORMATION THÉORIQUE							
Dramaturgie	DRA-111-04 DRA-112-04	1 1	DRA-121-04 DRA-122-04	1 1	DRA-131-04 DRA-132-04	1 1	6
Analyse du récit dramatique	ARD-111-12 ARD-112-12	1 1					2
Total des unités :		31,62		31,64		32,29	95,55

Note 1 : Les deux cours Jeu caméra JEC-111-04 et JEC-121-04 peuvent parfois être donnés à l'intérieur de la même année, tout comme les cours Création CRE-111-04 et Création collective CRC-121-12.

2.4 Sommaire de la formation

	Heures d'enseignement théorique et pratique	Heures de travail personnel	Heures d'enseignement et de travail personnel	Unités
Première année	960,0 h	525,0 h	1 485,0 h	31,62 u
Deuxième année	960,0 h	480,0 h	1 440,0 h	31,64 u
Troisième année	1 080,0 h	375,0 h	1 455,0 h	32,29, u
TOTAL	3 000,0 h	1 380,0 h	4 380,0 h	95,55 u

3. Programme de formation de la spécialité scénographie - CADQ

3.1 Fiche signalétique

Titre du programme :	Diplôme en art dramatique, spécialité scénographie
Spécialité :	Scénographie
Grade :	Aucun
Appellation du diplôme :	Diplôme en art dramatique, spécialité scénographie
Niveau :	Premier cycle (correspondant au premier cycle universitaire)
Nombre d'unités (crédits)	97,31 unités (crédits)
Durée obligatoire de séjour dans le programme :	Trois (3) ans à temps plein
Objectif général :	<ul style="list-style-type: none"> • Former des scénographes professionnels comprenant les métiers de décorateur de théâtre, de dessinateur de costumes, d'accessoiriste et de concepteur visuel.
Objectifs particuliers :	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'élève capable de s'approprier, puis à transposer l'aspect visuel des œuvres majeures du répertoire, allant de l'antiquité jusqu'aux œuvres contemporaines. Permettre son cheminement dans la conception visuelle d'œuvre de création, dans le respect du caractère, de la forme, du langage, du style et de l'expression. • Favoriser chez l'élève l'acquisition de connaissances étendues, le développement d'une solide technique et une compréhension profonde du langage dramatique. • Permettre à l'élève de réaliser une intégration des différents apprentissages devant déboucher sur son développement en tant qu'artiste plutôt que sur une accumulation de connaissances isolées. • Amener l'élève à se préparer adéquatement au marché de l'emploi. • Permettre à l'élève désireux de prolonger son développement artistique et créateur de poursuivre sa formation au deuxième cycle du Conservatoire ou d'un autre établissement universitaire.

<p>Conditions d'admission :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un Diplôme d'études collégiales (DEC), ou l'équivalent, en arts plastiques, ou en arts graphiques, ou en toute autre formation développant des habiletés en dessin; et • Réussir l'examen d'admission du Conservatoire en y démontrant hors de tout doute des habiletés et des aptitudes artistiques véritablement de haut calibre jugées telles par le comité d'admission. • Tout candidat qui ne détient pas de DEC mais qui démontre hors de tout doute des habiletés et des aptitudes artistiques véritablement de haut calibre pour son niveau au moment de son examen d'admission peut être exceptionnellement admis au programme de la spécialité scénographie par le comité d'admission s'il possède des connaissances appropriées ainsi qu'une expérience jugée pertinente au domaine de formation et s'il est âgé d'au moins 21 ans au premier septembre qui suit le dépôt de sa demande d'admission. • Les conditions d'admission peuvent comprendre des mesures et des tests permettant d'établir le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement et de communication écrite et parlée par le candidat. Advenant des résultats insatisfaisants, le comité d'admission peut recommander au directeur qu'il exige que le candidat suive des cours d'appoint, rendant ainsi son admission conditionnelle à la réussite de tels cours. La décision d'admettre un candidat sous condition relève du directeur de l'établissement. Le défaut du candidat de satisfaire à ces exigences dans les délais prescrits annule son admission et est cause de renvoi sans autre avis.
<p>Emploi :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin du programme, l'élève pourra : <ul style="list-style-type: none"> - concevoir et réaliser des décors, des costumes, des éclairages, des accessoires, des maquillages, des coiffures ainsi que des affiches de spectacle; - exercer le métier de scénographe au théâtre, au cinéma, à la télévision, au cirque, à l'opéra, en publicité, en milieu muséal ou pour des événements divers; - concevoir et animer des activités et des événements de nature scénographique et du domaine des arts visuels en milieux d'éducation et de culture; - contribuer à mettre sur pied et à diriger une firme de scénographie, une compagnie de théâtre ou une firme de production artistique.

L'établissement du réseau du Conservatoire qui offre ce programme :

❖ **Conservatoire d'art dramatique de Québec**

3.2 Caractéristiques du programme

En scénographie, l'année scolaire comporte 26 semaines de cours et 4 semaines de stages pratiques lors des productions théâtrales des élèves de troisième année de la spécialité jeu présentées d'octobre à mai.

La première année, « se poser », s'articule autour de l'approche dramatique de la situation théâtrale, de la maîtrise de la perspective et de l'organisation de l'espace à travers la conception de quatre projets de pièces à décors simples.

La deuxième année, « se déposer », donne lieu à une initiation à des projets scénographiques plus complexes. De plus, à certaines périodes durant ces deux premières années, les élèves effectuent des stages pratiques aux ateliers, à l'occasion de certains exercices pédagogiques, et conçoivent les dispositifs scéniques, costumes, éclairages et accessoires de récital poétique présenté par les élèves de 2^e année de la section jeu.

La troisième année, « s'exposer », est consacrée à la production et à la représentation de quatre exercices pédagogiques publics, ce qui inclut une création prise entièrement à charge par les participants. Pour cette dernière étape de l'entraînement, les élèves des sections jeu et scénographie ne forment plus qu'un seul groupe, leur programme d'activités étant sensiblement le même.

Les quatre productions théâtrales de troisième année constituent l'aboutissement et l'intégration de l'ensemble des cours. Ces productions ont le même statut que s'il s'agissait de cours, notamment à l'égard des objectifs à atteindre, des règles de ponctualité ainsi que des procédures d'évaluation pédagogique. Au moins une de ces productions théâtrales est placée sous la responsabilité d'un metteur en scène invité.

On doit noter qu'en troisième année, en plus d'une présence d'environ six heures par jour, cinq jours par semaine, le travail en dehors de l'horaire et la recherche personnelle prennent une très grande place, notamment en périodes de production. Les œuvres mises à l'affiche et le changement de personnes assumant la mise en scène tout au cours des deux sessions exigent des participants beaucoup de souplesse et d'adaptation. Cette ultime période de l'entraînement est très exigeante. Pour cette dernière année de formation, les élèves des sections jeu et scénographie ne forment plus qu'un seul groupe réuni autour des spectacles à réaliser.

3.3 Cheminement dans le programme (version 1.03)

	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		Total
		Unités		Unités		Unités	Unités
COURS DE SPÉCIALITÉ							
Projet scénographie	PSC-111-15 PSC-112-15	7 7	PSC-121-15 PSC-122-15	7 7			28
Productions théâtrales					PTS-131-15 PTS-132-15	13 13	26
COURS OBLIGATOIRES							
Dessin technique	DET-111-16 DET-112-16	2 2	DET-121-16 DET-122-16	2 2	DET-131-15 DET-132-15	1 1	10
Croquis	CRO-111-15 CRO-112-15	1 1	CRO-121-15 CRO-122-15	1 1			4
Atelier d'accessoires	ATA-111-15 ATA-112-15	1,66 1,66	ATA-121-15 ATA-122-15	1 1			5,32
Technique des médias	TEM-111-04 TEM-112-04	2 2	TEM-121-15 TEM-122-15	1,33 1,33			6,66
Histoire du costume	HCO-111-04 HCO-112-04	1 1	HCO-121-04 HCO-122-04	1 1			4
Histoire de la scénographie	HSC-111-04 HSC-112-04	1 1	HSC-121-04 HSC-122-04	1 1			4
Histoire des styles	HST-111-04 HST-112-04	1 1	HST-121-04 HST-122-04	1 1			4
Récital			RCT-121-15	1,33			1,33
Stages pratiques	STP-111-15 STP-112-15	1 1	STP-121-15 STP-122-15	1 1			4
Total des unités		35,32		33,99		28	97,31

3.4 Sommaire de la formation

	Heures d'enseignement théorique et pratique	Heures de travail personnel	Heures d'enseignement et de travail personnel	Unités
Première année	1 035,0 h	555,0 h	1 590,0 h	35,32 u
Deuxième année	960,0 h	525,0 h	1 485,0 h	33,99 u
Troisième année	345,0 h	915,0 h	1 260,0 h	28,00 u
TOTAL	2 340,0 h	1 995,0 h	4 335,0 h	97,31 u

4. Programme de formation de la spécialité mise en scène et création — CADQ

4.1 Fiche signalétique

Titre du programme :	Diplôme d'études supérieures spécialisées en art dramatique, spécialité mise en scène et création
Spécialité :	Mise en scène et création
Grade :	Aucun
Appellation du diplôme :	Diplôme d'études supérieures spécialisées en art dramatique
Niveau :	Deuxième cycle (correspondant au deuxième cycle universitaire)
Nombre d'unités (crédits)	29,28 unités (crédits)
Durée normale de séjour dans le programme :	Deux (2) sessions consécutives à temps plein
Durée maximale de séjour dans le programme :	Quatre (4) sessions
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre des artistes capables d'élaborer leurs propres créations scéniques; • Former des artistes dramatiques en vue d'une polyvalence à l'égard de la pratique générale et globale de la création scénique; • Amener des artistes dramatiques à développer leurs habiletés en matière de direction de comédiens, de conception de l'espace scénique et d'écriture dramatique.
Conditions d'admission :	<ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC), ou l'équivalent; et • Détenir le Diplôme d'art dramatique du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ou l'équivalent de niveau premier cycle universitaire; ou • Avoir cumulé des expériences professionnelles et artistiques pertinentes sur le plan de la création scénique; et • Détenir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu; ou avoir résidé au Québec au cours des douze derniers mois. • La réussite d'un certain nombre de cours d'appoint hors programme ou d'une propédeutique ainsi que certaines modalités conditionnelles supplémentaires d'admission pourront être exigées par le comité d'admission, selon le profil du candidat.

Conditions d'admission (suite) :	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'admission peuvent comprendre des mesures et des tests permettant d'établir le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement et de communication écrite et parlée par le candidat. Advenant des résultats insatisfaisants, le comité d'admission peut recommander au directeur qu'il exige que le candidat suive des cours d'appoint, rendant ainsi son admission conditionnelle à la réussite de tels cours. La décision d'admettre un candidat sous condition relève du directeur de l'établissement. Le défaut du candidat de satisfaire à ces exigences dans les délais prescrits annule son admission et est cause de renvoi sans autre avis.
Emploi :	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin du programme, l'élève pourra : <ul style="list-style-type: none"> - concevoir et réaliser des mises en scènes au théâtre, au cinéma, à la télévision, au cirque, à l'opéra, en publicité ou pour des événements divers; - diriger des acteurs; - élaborer et réaliser des projets d'écriture dramatique; - élaborer et planifier des programmations artistiques; - concevoir et réaliser des événements publics; - concevoir et animer des activités et des événements de nature dramatique ou scénique en milieux d'éducation et de culture; - contribuer à mettre sur pied et à diriger une compagnie de théâtre, une firme de production artistique, ou un organisme de développement culturel dans le domaine des arts d'interprétation et des arts visuels.

L'établissement du réseau du Conservatoire qui offre ce programme :

❖ **Conservatoire d'art dramatique de Québec**

4.2 Caractéristiques du programme

4.2.1 Durée du programme et profil des candidats

La durée normale du programme Mise en scène et création est d'un an à temps complet. Toutefois, la préparation du candidat peut requérir une année préalable de mise à niveau (propédeutique) lorsque son profil l'exige, comme dans les cas suivants :

- ✓ le candidat n'a pas complété les trois années du programme de formation en spécialité Jeu du Conservatoire d'art dramatique de Québec (CADQ) ou du Conservatoire d'art dramatique de Montréal (CADM);
- ✓ le candidat a complété sa formation en Scénographie au CADQ;
- ✓ le candidat a complété une formation en art dramatique de niveau premier cycle universitaire dans un autre établissement d'enseignement que le Conservatoire; ou
- ✓ le candidat a cumulé un certain nombre d'expériences artistiques et professionnelles pertinentes sans avoir complété la formation requise.

4.2.2 Cours reliés au programme

Parmi les cours préalables au programme, on compte notamment 4 cours reliés, soit 2 autres cours de Lectures dirigées et 2 cours de Création et travail collectif. Toutefois, tous les cours inscrits dans le présent régime, que ce soit dans le cursus Jeu ou le cursus Scénographie peuvent être attribué à l'élève à titre de propédeutique.

Pour leur part, les cours du programme abordent spécifiquement l'assistance à la mise en scène, la direction d'acteurs, l'écriture dramatique et la création, l'histoire du costume et des styles, ainsi que la réalisation de projets synthèses de fin d'études en mise en scène et en écriture.

Les cours du programme déjà suivis et réussis au Conservatoire ou dans une autre institution sont reconnus par équivalence.

4.3 Cheminement dans le programme (version 1.03)

	1 ^{re} session		2 ^e session		Total
		Unités		Unités	Unités
COURS DE SPÉCIALITÉ					
Mise en scène théorique	MSC-211-13	3	MSC-212-13	3	6
Direction d'acteurs – mentorat	DAM-211-09	2			6
Direction d'acteurs	DAC-211-16	3	DAC-212-16	1	
FORMATION PRATIQUE					
Structure dramatique	STD-211-09	2			2
FORMATION THÉORIQUE					
Histoire des styles	HST-211 -16	0,66	HST-212-16	0,66	5,28
	HST-221-16	0,66	HST-222-16	0,66	
Histoire du costume	HCO-211-16	0,66	HCO-212-16	0,66	
	HCO-221-16	0,66	HCO-222-16	0,66	
Lectures dirigées	LCD-211-16	1	LCD-212-16	1	2
STAGES – PROJETS					
Préparation projet final	FIN-211-16	3			8
Projet final			FIN-212-16	5	
Total des unités		16,64		12,64	29,28

4.4 Sommaire de la formation

	Heures d'enseignement théorique et pratique	Heures de travail personnel	Heures d'enseignement et de travail personnel	Unités
Première session	352,5 h	397,5 h	750,0 h	16,64 u
Deuxième session	217,5 h	352,5 h	570,0 h	12,64 u
TOTAL	570,0 h	750,0 h	1 320,0 h	29,28 u

SECTION IV — DESCRIPTION DES COURS

La présente section est divisée en différentes parties présentant la description des cours et activités de chacun des programmes offerts au Conservatoire.

Première partie : spécialité Jeu, cursus CADQ

Deuxième partie : spécialité Jeu, cursus CADM

Troisième partie : spécialité Scénographie, CADQ

Quatrième partie : spécialité Mise en scène et création, CADQ

Cinquième partie : propédeutique, spécialité Mise en scène et création, CADQ

Dans chaque partie, la liste des cours de chaque programme est présentée selon l'ordre alphabétique des cours dans le but d'en faciliter le repérage et la consultation.

1. Codification des sigles des cours

Chaque cours porte un sigle alphanumérique de huit symboles qui transmet un nombre d'informations spécifiques. La signification de la codification du sigle des cours est expliquée à partir de l'exemple suivant :

Exemple de sigle : $\frac{MVT}{\uparrow} - \frac{1}{\uparrow} \frac{2}{\uparrow} \frac{1}{\uparrow} - \frac{04}{\uparrow}$
 Éléments du sigle : 1 2 3 4 5

ÉLÉMENTS DU SIGLE	SIGNIFICATION
1	Les trois premières lettres du sigle constituent une abréviation qui désigne une matière particulière (ex. : MVT = mouvement). Ces trois lettres sont aussi appelées lettres d'appel .
2	Le premier chiffre qui suit les trois lettres d'appel réfère au cycle du Conservatoire auquel correspond le programme dont fait partie le cours cité (ex. : ...-1xx-... = 1 ^{er} cycle). Le premier cycle en art dramatique du Conservatoire correspond au premier cycle universitaire; le second cycle en art dramatique du Conservatoire correspond au deuxième cycle universitaire.
3	Le deuxième chiffre réfère à l' année du programme dans laquelle s'insère le cours cité (ex. : ...-x2x-... = 2 ^e année du programme).
4	Le troisième chiffre réfère à la séquence du cours, c'est-à-dire au rang qu'occupe le cours à l'intérieur d'une année du programme (ex. : ...-xx1-... = premier cours de cette matière à l'intérieur de cette année de formation).
5	À la fin du sigle, le suffixe composé de deux chiffres réfère à l'année d'inscription du cours dans le Régime pédagogique du Conservatoire (ex. : « -04 » signifie « année 2004 »).

2. Cours préalables

En raison du caractère « fermé » des programmes réguliers du Conservatoire, les cours d'une session donnée sont préalables à chacun des cours de la session suivante. Quant à eux, les cours de la première session de la première année ont comme préalables, outre une formation collégiale ou préuniversitaire complétée, les résultats probants des examens d'admission et/ou l'expérience du domaine de compétence jugée nécessaire et suffisante au moment de l'admission.

PREMIERE PARTIE : SPECIALITE JEU, CURSUS CADQ

Création CRE-131-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0-3-0	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Expérimenter l'élaboration d'une création théâtrale en groupe. Celle-ci sera par la suite présentée devant public dans le cadre d'un exercice pédagogique. Développer le sens de l'écoute et du respect des opinions et goûts des partenaires, comprendre les différentes étapes d'une création dramatique, et vivre l'expérience de créer avec des contraintes, tout en demeurant organisé.

Contenu : Observations extra-muros, improvisation, recherche, lecture, discussion, élaboration et ajustement d'un canevas d'un spectacle. Répartition de l'action et de la trame en scènes. Rédaction des dialogues du spectacle.

Diction DCT-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	2-3-4	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à porter attention à la voix parlée, aux sons émis et à leurs articulations; à développer une perception claire et une exécution juste des différents phonèmes, particulièrement des voyelles; à comprendre la production des sons et à produire les sons de manière à se faire entendre, comprendre et écouter.

Contenu : Acquisition de connaissances relatives aux organes et aux mécanismes articulatoires et aux règles de la phonétique française : niveaux de langage (prose et poésie québécoise ou française), rythme (groupes rythmiques, groupes sémantiques), nombres, pauses, accent tonique, intonation (attaque et finale), liaisons, « e » muet ou caduc, élisions. Exercices de lecture à première vue. Mémorisation de l'alphabet phonétique international (API). Exercices et travaux de transcription phonétique. Classification et apprentissage des sons (voyelles). Identification des particularités de la diction de chaque élève. Exercices personnalisés. Gymnastiques articulatoires. Travail de groupe et travail individuel en poésie. Lecture préparée de contes ou de nouvelles. Exercices de détente, d'assouplissement et de respiration. En lien avec le cours de voix, suivi sur la projection de la voix parlée et exercices en décollant.

Diction DCT-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	2-3-4	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à développer son attention à la voix parlée, aux sons émis et à leurs articulations; à développer une perception claire et une exécution juste des différents phonèmes, particulièrement des consonnes; à comprendre la production des sons et à produire les sons de manière à se faire entendre, comprendre et écouter.

Contenu : Application et approfondissement des connaissances théoriques acquises en première session avec divers textes de la littérature d'ici et d'ailleurs. Apprentissage des règles spécifiques à la diction du vers. Poursuite des exercices de lecture à première vue, des exercices personnalisés, des gymnastiques articulatoires ainsi que des exercices de détente, d'assouplissement et de respiration. Travail de groupe et travail individuel en poésie. Participation à la lecture publique avec le groupe de deuxième année de la spécialité jeu. Approfondissement de la projection de la voix parlée et des exercices en lien avec le cours de voix. Exercices et suivi de chaque élève suite au diagnostic établi en première session.

Diction DCT-121-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	2-3-4	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève de consolider les connaissances acquises aux cours de diction de la première année concernant l'appareil phonateur, la phonétique et l'articulation. En continuité avec le cours de voix, amener l'élève à maintenir son attention sur la largeur du souffle et l'ampleur de la projection; à développer la longueur de la pensée, sa direction et sa tenue. Amener l'élève à comprendre, respirer, articuler, rythmer un texte en prose et en vers; à être capable de rendre un texte de façon sensible et intelligente; à maîtriser la voix parlée en public.

Contenu : Analyse et enregistrement de textes en prose. Suivi personnalisé et correctif de chaque élève. Participation à l'activité Récital poétique.

Diction DCT-122-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	2-3-4	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'approfondir et de consolider les connaissances acquises aux cours de diction de la session précédente concernant l'appareil phonateur, la phonétique et l'articulation. En continuité avec le cours de voix, amener l'élève à maintenir son attention sur la largeur du souffle et l'ampleur de la projection; à développer la longueur de la pensée, sa direction et sa tenue. Amener l'élève à comprendre, respirer, articuler, rythmer un texte en prose et en vers; à être capable de rendre un texte de façon sensible et intelligente; à maîtriser la voix parlée en public.

Contenu : Exercice de lecture publique. Travail sur différents accents. Préparation et analyse des textes pour les « démos » que chaque élève enregistre en studio avec le professeur de voix. Suivi personnalisé et correctif de chaque élève.

Écriture et création ECR-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2,66	2-2-4	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève de développer son potentiel créateur; l'amener à se familiariser, seul et en groupe, avec les éléments de l'écriture dramatique, soit la situation, le conflit, le personnage, le temps et l'espace. Améliorer sa compréhension de la situation dramatique.

Contenu : Exercices dirigés d'écriture sur les différentes constituantes d'une scène, puis sur un récit dramatique entier. Notion de dialogue et de structure du récit. Rédaction de courts textes dramatiques à deux personnages à partir de contraintes, de sensations ou d'observations. Rédaction de scène(s) à plusieurs personnages. Les travaux produits en cours de session sont évalués, corrigés puis mis en lecture.

Écriture et création ECR-122-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2,66	2-2-4	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève de développer son potentiel créateur; l'amener à se familiariser, seul et en groupe, avec différents processus et différentes approches de la création afin qu'il trouve sa façon de créer et sa parole dramatique..

Contenu : Les travaux s'articulent autour d'improvisations physiques et parlées et d'explorations faites à partir de textes poétiques, de textes personnels, de photographies, d'œuvres musicales et picturales, d'objets usuels ou même d'œuvres dramatiques déjà existantes. Chacun ou en équipe selon le cas de deux personnes doit rédiger une scène de dix minutes qui se veut plus personnelle.

Formation auditive et vocale pour l'acteur FAV-131-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des notions de base et des habiletés relatives au langage musical, au solfège, à l'harmonie et à la polyphonie; permettre à l'élève de développer une écoute dynamique et une compréhension approfondie de ce langage; initier l'élève à l'écriture musicale; permettre à l'élève de développer et d'améliorer son outil vocal.

Contenu : Exercices de respiration et vocalises de base; chants polyphoniques, notamment à quatre voix mixtes; lecture de partitions, reproduction de mélodies entendues, identification des intervalles ainsi que des accords majeurs et mineurs.

Formation auditive et vocale pour l'acteur FAV-132-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'approfondir des notions et des habiletés relatives au langage musical, au solfège, à l'harmonie et à la polyphonie; permettre à l'élève de développer une écoute dynamique et une compréhension approfondie de ce langage; initier l'élève à l'écriture musicale; permettre à l'élève de développer et d'améliorer son outil vocal.

Contenu : Exercices de respiration et vocalises de base; chants polyphoniques de plus en plus complexes, notamment à quatre voix mixtes; lecture de partitions, reproduction de mélodies entendues, identification des intervalles ainsi que des accords majeurs et mineurs.

Histoire du théâtre HTH-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	3-0-3	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Développer la curiosité de l'élève à l'égard de l'évolution du théâtre; perspective historique lui permettant de comprendre le théâtre tel qu'il se pratique aujourd'hui; amener l'élève à développer une réflexion sur la pratique du théâtre à travers les différentes époques; le préparer à réinventer le théâtre de l'avenir.

Contenu : Études des auteurs et des textes de la dramaturgie québécoise, puis de la tragédie antique jusqu'à la commedia dell'arte; étude des conditions de l'interprétation, du déroulement des représentations, des lieux de spectacle et des troupes existantes. Au moins une pièce de théâtre à lire par semaine et à commenter. Exposés oraux des élèves.

Histoire du théâtre HTH-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	3-0-3	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Développer la curiosité de l'élève à l'égard de l'évolution du théâtre; lui permettre de comprendre le théâtre tel qu'il se pratique aujourd'hui; amener l'élève à développer une réflexion sur la pratique du théâtre à travers les différentes époques; le préparer à réinventer le théâtre de l'avenir.

Contenu : Études des auteurs et des textes allant du siècle d'or espagnol jusqu'à la dramaturgie contemporaine; étude des conditions des comédiens, du déroulement des représentations, des lieux de spectacle et des troupes existantes. Au moins une pièce de théâtre à lire par semaine et à commenter. Élaboration d'une programmation pour une compagnie de théâtre.

Interprétation INT-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	4	2-4,25-5,75	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Développer chez l'élève la capacité d'imaginer des situations dramatiques, d'en comprendre les enjeux et d'éprouver les émotions ressenties par son propre personnage; amener l'élève à rendre son personnage crédible.

Contenu : À l'intérieur d'un répertoire théâtral en langue québécoise, l'élève apprend à se connaître et à découvrir ses aptitudes et ses difficultés. Il perçoit peu à peu ce qu'on pourrait appeler sa « personnalité dramatique ». Ensuite, nous travaillons à déceler les différents blocages qui empêchent l'élan du jeu pour ainsi parvenir à une plus grande liberté d'expression qui permet l'approche du personnage. Présentation de courtes scènes devant public restreint.

Interprétation INT-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	4	2-4,25-5,75	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Développer et approfondir chez l'élève la capacité d'imaginer des situations dramatiques, d'en comprendre les enjeux et d'éprouver les émotions ressenties par son propre personnage; amener l'élève à rendre son personnage crédible.

Contenu : Par le biais d'un répertoire international, à la fois d'époque et contemporain, cette approche se transforme en une construction plus solide du personnage à travers, cette fois, des univers et des paroles d'ailleurs. Présentation de courtes scènes devant public restreint.

Interprétation INT-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	4	2-3,5-6,5	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à acquérir l'état de bien-être dans le jeu, à approfondir l'utilisation de la liberté, à humaniser davantage l'interprétation par le travail sur le corps et la respiration; permettre à l'élève de cerner adéquatement l'esprit d'abandon menant à une meilleure compréhension de soi et de son personnage.

Contenu : Tragédie antique et scènes en alexandrins. Présentation de courtes scènes devant public restreint.

Interprétation INT-122-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	4	2-3,5-6,5	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à être convaincu de la nécessité de personnaliser ses créations et d'en approfondir et d'en raffiner sa propre vision.

Contenu : Théâtre réaliste d'époque et scènes de comédie. Présentation de courtes scènes devant public restreint.

Initiation à l'acrobatie et au langage circassien CIR-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	1 ^{er} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Donner aux élèves un langage acrobatique de base, en comprendre les mécanismes et mettre en pratique ces apprentissages à travers de courtes créations, afin d'initier l'élève aux nouvelles pratiques hybrides du théâtre.

Contenu : L'apprentissage se fait par des jeux (roulades, roues, équilibre, chute, sauts, etc.) afin de permettre à l'élève de bien comprendre chacune des actions nécessaires au mouvement. Du travail acrobatique (dynamique et statique) en duo et en groupe sera aussi effectué (portées, sauts assistés, main à main, pyramides, etc.). Ces exercices permettront aux élèves de comprendre les notions de masse, de support et rythme dans des contextes de plus en plus complexes.

Mouvement MVT-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à développer la conscience de sa propre corporalité lorsqu'il est en mouvement; à acquérir des connaissances du corps en vue d'une meilleure utilisation de son potentiel physique, de son langage gestuel et de sa créativité, aussi bien lorsqu'il est seul que lorsqu'il est en rapport avec ses pairs; permettre à l'élève de développer sa conscience corporelle pour qu'elle devienne un appui à son jeu d'acteur.

Contenu : Exploration du mouvement selon différentes techniques, telles que la danse contemporaine, la danse expressive, l'improvisation et les principes de base d'une chorégraphie; création de chorégraphies personnelles issues du langage physique propre à l'élève. Travail d'association du mouvement avec le travail d'acteur et l'interprétation dramatique.

Mouvement MVT-122-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à approfondir la conscience de sa propre corporalité lorsqu'il est en mouvement; à développer des connaissances du corps en vue d'une meilleure utilisation de son potentiel physique, de son langage gestuel et de sa créativité, aussi bien lorsqu'il est seul que lorsqu'il est en rapport avec ses pairs.

Contenu : Exploitation du mouvement selon différentes techniques, telles que la danse contemporaine, la danse expressive, l'improvisation et les principes de base d'une chorégraphie; création de chorégraphies personnelles issues du langage physique propre à l'élève. Approfondissement de l'association du mouvement avec le travail d'acteur et l'interprétation dramatique.

Préparation aux auditions finales PAF-132-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	0-3,5-0,5	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève finissant à préparer des auditions professionnelles qu'il présente effectivement, à la fin de l'année, à des employeurs éventuels.

Contenu : Recherche de scènes selon un répertoire demandé qui mettent en valeur chaque élève. Travail de mise en place, de répétitions et de direction d'acteur nécessaire à la présentation publique. Présentation des auditions à Québec et dans le cadre des auditions du Théâtre de Quat'Sous à Montréal.

Productions théâtrales – jeu PTQ-131-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	12,66	4-24-10	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à réaliser la synthèse pratique de ses apprentissages et de son développement d'acteur; lui permettre d'évoluer dans un contexte réunissant le plus proche possible les conditions de la pratique professionnelle; habiliter l'élève à rendre une variété de rôles quant à leur prépondérance à l'intérieur d'une œuvre dramatique.

Contenu : Deux productions théâtrales publiques à portée pédagogique, chacune exigeant sept ou huit semaines de préparation, mises en scène par des professeurs ou des artistes professionnels extérieurs au Conservatoire et présentées six ou sept fois au Théâtre du Conservatoire.

Productions théâtrales – jeu PTQ-132-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	12,66	4-24-10	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à réaliser la synthèse pratique de ses apprentissages et de son développement d'acteur; lui permettre d'évoluer dans un contexte réunissant le plus proche possible les conditions de la pratique professionnelle; habiliter l'élève à rendre une variété de rôles quant à leur prépondérance à l'intérieur d'une œuvre dramatique.

Contenu : Deux productions théâtrales publiques à portée pédagogique, chacune exigeant sept ou huit semaines de préparation, mises en scène par des professeurs ou des artistes professionnels extérieurs au Conservatoire et présentées six ou sept fois au Théâtre du Conservatoire.

Techniques d'expression TCE-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,66	1-2-2	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à jouer avec certaines règles qui permettent d'apprécier sa nature de comédien. Par le mime, l'amener à figurer les objets, les matières et à les porter jusqu'au niveau de la danse et dans des personnages. Par le biais des analogies, l'amener à s'ouvrir à une perception poétique du monde.

Contenu : Plusieurs types d'improvisation : muette et parlée, libre et préparée; parole du conteur; jeu masqué. Association et modulation de trente mouvements dans différents niveaux de tension. Observation, en dehors des murs, de la démarche des gens pour, éventuellement, en tirer des silhouettes de personnages.

Techniques d'expression TCE-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3,33	2-4-4	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à évoluer selon des règles qui l'incitent à apprécier sa nature de comédien et de conteur; l'initier au jeu masqué.

Contenu : Plusieurs types d'improvisation : muette et parlée, libre et préparée; parole du conteur; jeu masqué. Écriture, en équipe de deux élèves, d'une pièce d'une durée de 15 minutes inspirée par les observations personnelles.

Techniques d'expression TCE-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3,33	2-4-4	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à des niveaux de jeu de grandes dimensions.

Contenu : Travail sur le chœur, l'espace à habiter, le héros, le tribun, le jeu choral, la commedia dell'arte, les bouffons et les clowns, à travers des tactiques de jeu.

Techniques d'expression TCE-122-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3,33	2-4-4	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à des grands niveaux de jeu.

Contenu : Travail sur le chœur, l'espace à habiter, le héros, le tribun, le jeu choral, la commedia dell'arte, les bouffons et les clowns, à travers des tactiques de jeu.

Théâtre gestuel THG-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3,33	2-4-4	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Sensibilisation au parallèle établi entre le corps qui joue et le monde à jouer afin d'éveiller la sensibilité et la créativité de l'élève.

Contenu : Travail de l'espace corporel de l'acteur à partir du mime fondamental qui prend appui sur le mouvement des éléments, des animaux, mais aussi des peintres, des musiciens, des poètes. Le corps sert également de base pour le récit dramatique avec la pantomime.

Théâtre gestuel THG-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3,33	2-4-4	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Sensibilisation au parallèle établi entre le corps qui joue et le monde à jouer afin d'éveiller la sensibilité et la créativité de l'élève.

Contenu : Travail de l'espace corporel de l'acteur à partir du mime fondamental qui prend appui sur le mouvement des éléments, des animaux, mais aussi des peintres, des musiciens, des poètes. Le corps sert également de base pour le récit dramatique avec la pantomime. Finalement, les élèves, par groupe de trois ou quatre, font l'adaptation scénique d'un texte non dramatique comme une nouvelle.

Voix VOX-111-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève de développer la conscience de son appareil respiratoire; lui faire acquérir les connaissances relatives aux organes et mécanismes de la voix; l'amener à libérer sa voix et son souffle.

Contenu : Étude de l'anatomie des systèmes respiratoire et phonateur. Apprentissage et pratique de routines d'échauffement vocal et d'échauffement physique; travail de différents types de respiration; travail sur la musculation de l'appareil vocal.

Voix VOX-112-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'approfondir la conscience de son appareil respiratoire et phonateur; l'amener à prendre conscience des tensions puis à corriger et renforcer la musculature de l'appareil respiratoire et phonateur; l'amener à développer de l'autonomie dans les échauffements vocaux.

Contenu : Suite et approfondissement des exercices de la session précédente; travail de différents types de respiration; entraînement et musculation de l'appareil vocal et phonateur; application des acquis vocaux à des exercices de jeu.

Voix VOX-121-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à s'approprier des techniques vocales et respiratoires; à approfondir le soutien vocal; à appliquer des acquis vocaux dans différentes situations; à acquérir de l'autonomie dans l'échauffement et dans le travail vocal préparatoire à un travail scénique.

Contenu : Suite des exercices respiratoires de la 1^{re} année; travail vocal dans différentes situations (enregistrements, composition vocale, travail avec marionnette); visite de salles de théâtre pour expérimenter le travail vocal dans divers espaces (Le Trident, Le Périscope, La Bordée, Premier Acte, etc.); rencontres de professionnels dans le cadre de divers laboratoires portant sur la voix.

Voix VOX-122-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à s'approprier des techniques vocales et respiratoires; à approfondir le soutien vocal; à appliquer des acquis vocaux dans différentes situations; à développer son autonomie dans l'échauffement et dans le travail vocal préparatoire à un travail scénique.

Contenu : Suite et approfondissement des exercices respiratoires de la session précédente; travail vocal dans différentes situations (enregistrements, composition vocale, travail avec marionnette); visite de salles de théâtre pour expérimenter le travail vocal dans divers espaces (Le Trident, Le Périscope, La Bordée, Premier Acte, etc.); rencontres de professionnels dans le cadre de divers laboratoires portant sur la voix. Enregistrement d'un « démo » en studio professionnel.

DEUXIEME PARTIE : SPECIALITE JEU, CURSUS CADM

Analyse du récit dramatique ARD-111-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à affiner sa lecture des pièces et des enjeux d'une scène, de développer une autonomie critique en vue d'effectuer des choix judicieux d'interprétation; de reconnaître les caractéristiques propres à chaque genre : drame, tragédie, comédie; d'approfondir une culture générale au contact des œuvres marquantes du classicisme et de l'époque contemporaine.

Contenu : Étude des mécanismes fondamentaux du récit dramatique : protagonistes, objectifs, obstacles internes et externes, nature du conflit émotif, ironie dramatique, structure en trois actes, préparation et langage, réponse dramatique, intention de l'auteur, etc. Nombreux exemples tirés du répertoire dramatique (théâtre et cinéma). Analyse guidée d'œuvres phares de la dramaturgie, tant au théâtre qu'au cinéma.

Analyse du récit dramatique ARD-112-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à affiner sa lecture des pièces et des enjeux d'une scène, de développer une autonomie critique en vue d'effectuer des choix judicieux d'interprétation; de reconnaître les caractéristiques propres à chaque genre : drame, tragédie, comédie; d'approfondir une culture générale au contact des œuvres marquantes du classicisme et de l'époque contemporaine.

Contenu : Étude des mécanismes fondamentaux du récit dramatique : protagonistes, objectifs, obstacles internes et externes, nature du conflit émotif, ironie dramatique, structure en trois actes, préparation et langage, réponse dramatique, intention de l'auteur, etc. Nombreux exemples tirés du répertoire dramatique (théâtre et cinéma). Analyse guidée d'œuvres phares de la dramaturgie, tant au théâtre qu'au cinéma.

Atelier jeu cinéma AJC-131-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,66	0,5-3,5-1	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à se familiariser avec le jeu pour le cinéma; lui permettre de développer une plus grande concentration, une continuité émotive intérieure, une précision dans la gestuelle et les déplacements, compte tenu de la captation des scènes par une seule caméra; rendre l'élève capable de jouer en petits segments.

Contenu : Lecture de scénarios de cinéma; techniques de jeu pour le cinéma; travail en collage de scènes tirées de scénarios de films connus.

Atelier jeu cinéma AJC-132-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,66	0,5-3,5-1	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à maîtriser les techniques de jeu pour le cinéma; lui permettre de développer une plus grande concentration, une continuité émotive intérieure, une précision dans la gestuelle et les déplacements compte tenu de la captation des scènes par une seule caméra; rendre l'élève capable de jouer en petits segments.

Contenu : Lecture de scénarios de cinéma; techniques de jeu pour le cinéma; travail en collage de scènes tirées de scénarios de films connus.

Chant CHT-111-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à explorer la voix chantée à travers différents exercices et différentes techniques; à découvrir et à placer sa voix; à réfléchir sur les différentes possibilités qu'offre la voix chantée au comédien : le rapport texte / musique, la coloration de la voix, le lien entre voix et corps et le son comme soutien de l'enjeu dramatique.

Contenu : Initiation à la technique vocale populaire; ateliers d'improvisation et d'exploration sonore; apprentissage et répétitions de chansons individuelles et de groupes.

Chant CHT-112-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à explorer la voix chantée à travers différents exercices et différentes techniques; à découvrir et à placer sa voix; à réfléchir sur les différentes possibilités qu'offre la voix chantée au comédien : le rapport texte / musique, la coloration de la voix, le lien entre voix et corps et le son comme soutien de l'enjeu dramatique.

Contenu : Approfondissement de la technique vocale populaire; ateliers d'improvisation et d'exploration sonore; apprentissage et répétitions de chansons individuelles et de groupes.

Chant CHT-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Familiariser l'élève avec les techniques de caractérisation vocale; l'initier aux principes directeurs du théâtre musical.

Contenu : Travail vocal de groupe sur des pièces d'ensemble plus complexes qu'en première année; apprentissage individuel de chansons du répertoire populaire avec accompagnement au piano; travail d'une ou deux pièces du répertoire de théâtre musical, préférablement des duos ou des trios.

Chant CHT-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Familiariser l'élève aux techniques de caractérisation vocale; l'amener à utiliser et à exploiter les principes directeurs du théâtre musical.

Contenu : Travail vocal de groupe sur des pièces d'ensemble plus complexes qu'en première année. Apprentissage et répétition d'une chanson du répertoire populaire avec accompagnement au piano ainsi qu'une ou deux pièces du répertoire de théâtre musical, préférablement des duos ou des trios. Présentation en fin d'année d'un spectacle élaboré à partir du travail fait dans le cours.

Chant CHT-131-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Dans la poursuite du travail de jeu chanté de l'année précédente, amener l'élève à approfondir et à s'approprier le travail de technique vocale : gestion du souffle, détente du corps, projection et appui de la voix, expressivité du timbre.

Contenu : L'accent porte sur l'individualité de l'interprète, la gestion des caractéristiques de sa propre voix, le travail vocal personnel continu et l'emploi du son comme émetteur de l'identité de l'interprète. Travail technique, exploration du répertoire populaire, ateliers professionnels (par exemple, la « technique de micro » ou la « préparation d'une audition chantée »).

Chant CHT-132-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Dans la poursuite du travail de jeu chanté de la session précédente, amener l'élève à maîtriser graduellement le travail de technique vocale : gestion du souffle, détente du corps, projection et appui de la voix, expressivité du timbre.

Contenu : L'accent porte sur l'individualité de l'interprète, la gestion des caractéristiques de sa propre voix, le travail vocal personnel continu et l'emploi du son comme émetteur de l'identité de l'interprète. Travail technique, exploration du répertoire populaire, ateliers professionnels (par exemple, la « technique de micro » ou la « préparation d'une audition chantée »).

Combat et cascades CMB-111-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève de vivre son « état de personnage » au travers de son corps engagé dans le combat; l'amener à développer son corps d'acteur afin de le libérer de ses contraintes physiques et techniques : assouplir, renforcer, développer le souffle et l'endurance.

Contenu : Initiation aux techniques spécifiques de chaque type de combat : lutte au corps à corps, combat à distance, à main nue, ou avec armes. Initiation à la simulation des chutes. Initiation aux cascades simples en solo.

Combat et cascades CMB-112-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève de vivre son « état de personnage » au travers de son corps engagé dans le combat; l'amener à développer son corps d'acteur afin de le libérer de ses contraintes physiques et techniques : assouplir, renforcer, développer le souffle et l'endurance.

Contenu : Initiation aux techniques spécifiques de chaque type de combat : lutte au corps à corps, combat à distance, à main nue, ou avec armes. Apprentissage et simulation des chutes. Cascades simples en solo.

Combat et cascades CMB-121-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Préparer l'élève à réaliser une diversité de genres de combats, notamment pour la scène et dans des spectacles sous la direction d'un coach spécialisé.

Contenu : Accroissement du degré de dangerosité; luttes au corps à corps et maniement d'armes : épées, fleurets, poignards, etc. Cascades simples en groupes.

Combat et cascades CMB-122-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à approfondir les différentes techniques de combats; le préparer en vue de lui permettre de réaliser une diversité de genres de combats, notamment pour la scène et dans des spectacles sous la direction d'un coach spécialisé.

Contenu : Accroissement du degré de dangerosité; luttes au corps à corps et maniement d'armes : épées, fleurets, poignards, etc.; pratique des techniques de chutes complexes. Cascades simples en groupes.

Création CRE-111-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	1-3-2	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à se concevoir non seulement comme interprète, mais comme acteur créateur et à lui permettre de développer ses moyens personnels d'expression et de les utiliser pour traduire, sur le plan théâtral, sa vision du monde et ses préoccupations en tant qu'être social.

Contenu : L'exploration est suivie d'un aboutissement concret de travaux individuels et collectifs de création suivant différents styles et modes d'expression. L'élève joue ici tous les rôles : concepteur, auteur, metteur en scène, scénographe, éclairagiste et interprète. Les élèves choisissent eux-mêmes les scénarios qu'ils désirent présenter en fin de session.

Création collective CRE-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	1-3-2	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à mettre en jeu des objets et à développer des thèmes dramatiques plus complexes qu'en première année et d'en approfondir la réalisation.

Contenu : Interventions seul et en équipe sur une grande variété d'objets et de thèmes.

Danse et chorégraphie DCH-111-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Initier l'élève à différentes formes de danse; l'amener à produire une multitude de sons musicaux et à leur donner la couleur du rythme par l'intensité de la frappe au sol; lui faire acquérir des connaissances sur les origines de ces danses.

Contenu : Importance accordée à la danse à claquettes; notions théoriques sur l'histoire et l'origine de certaines danses; initiation aux habiletés de base et à la variété de frappes au sol, à la production de timbres, de rythmes et de tempi diversifiés; exercices individuels, groupés et collectifs.

Danse et chorégraphie DCH-112-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Initier l'élève à différentes formes de danse; l'amener à produire une multitude de sons musicaux et à leur donner la couleur du rythme par l'intensité de la frappe au sol; lui faire acquérir des connaissances sur les origines de ces danses.

Contenu : Importance accordée à la danse à claquettes; notions théoriques sur l'histoire et l'origine de certaines danses; initiation aux habiletés de base et à la variété de frappes au sol, à la production de timbres, de rythmes et de tempi diversifiés, de figures et de déplacements; exercices individuels, groupés et collectifs.

Danse et chorégraphie DCH-121-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Développer chez l'élève une maîtrise des techniques de base, un sens du rythme et de l'espace ainsi qu'une capacité à se fondre dans un ensemble et à vivre un rythme collectif; l'amener à en approfondir la technique et à l'adapter à une diversité de styles de musique (swing, salsa, afro, funky, etc.) et développer ses capacités d'assimilation de chorégraphies.

Contenu : Frappes de base à un, deux et trois sons et leurs actions (traîner, laisser tomber, geler, retenir, glisser, improviser...); assimilation de pas spécifiques (« time steps », « wings », « Susy Q », « step shuffle », « hop step » et ses variantes...) en les adaptant à diverses musiques; exercices individuels, groupés et collectifs.

Danse et chorégraphie DCH-122-12	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,5	0,5-1-0	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à maîtriser des techniques de base, un sens du rythme et de l'espace ainsi qu'une capacité à se fondre dans un ensemble et à vivre un rythme collectif; l'amener à en approfondir la technique et à l'adapter à une diversité de styles de musique (swing, salsa, afro, funky, etc.) et développer ses capacités d'assimilation de chorégraphies.

Contenu : Frappes de base à un, deux et trois sons et leurs actions (traîner, laisser tomber, geler, retenir, glisser, improviser...); assimilation de pas spécifiques (« time steps », « wings », « Susy Q », « step shuffle », « hop step » et ses variantes...) en les adaptant à diverses musiques; présentation de chorégraphies de plus en plus complexes.

Diction DIC-131-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0-1,5-1,5	3 ^e année, 1 ^{re} et/ou 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à utiliser l'ensemble des apprentissages et des acquis en matière de diction dans des contextes de productions théâtrales.

Contenu : Travaux pratiques et discussions; adaptation de la diction au(x) personnage(s) à rendre ainsi qu'aux contextes physiques des Productions théâtrales PTM-131-12.

Diction et phonétique DIC-111-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	1-3-2	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à acquérir une grande maîtrise du langage, afin de parler de façon souple, naturelle et virtuose, une langue convenant aux différents rôles qu'il sera appelé à interpréter.

Contenu : Le cours se divise en trois volets : phonétique descriptive (particularités des phonèmes français), phonétique normative (étude des règles de prononciation correcte), phonétique corrective (exercices de correction systématiques). Le cours à la fois théorique et pratique est donné en laboratoire de langue. Exercices sur des textes en prose et en vers sur les plans de la syntaxe et de la versification comprenant des exercices de base de correction phonétique. Examen théorique et pratique en fin de session.

Diction et phonétique DIC-112-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	1-3-2	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à acquérir une grande maîtrise du langage, afin de parler de façon souple, naturelle et virtuose, une langue convenant aux différents rôles qu'il sera appelé à interpréter.

Contenu : Suite du cours Diction et phonétique DIC-111-12. Le cours se divise en trois volets : phonétique descriptive (particularités des phonèmes français), phonétique normative (étude des règles de prononciation correcte), phonétique corrective (exercices de correction systématiques). Le cours à la fois théorique et pratique est donné en laboratoire de langue. Révision de la théorie vue en à la session précédente. Exercices sur des textes en prose et en vers sur les plans de la syntaxe et de la versification comprenant des exercices approfondis de correction phonétique. Examen théorique et pratique plus approfondi en fin de session.

Dramaturgie DRA-111-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à se familiariser avec les grandes périodes socio-historiques de l'histoire du théâtre par nations, époques et mouvements culturels; connaître les éléments de contexte en politique, en philosophie, en science et dans les autres arts à ces différents moments; approfondir un aspect d'une de ces grandes périodes.

Contenu : Cours d'introduction à la dramaturgie. Lectures de pièces avec réflexion écrite, discussions et pratique guidée de certains exercices de jeu d'acteur permettant d'aborder pratiquement des notions liées au métier d'acteur lui-même, ses techniques, son histoire, ses composantes; brève recherche, suivie d'un exposé et d'une réflexion écrite.

Dramaturgie DRA-112-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : L'élève est amené à se familiariser avec les grandes périodes socio-historiques de l'histoire du théâtre par nations, époques et mouvements culturels; connaître les éléments de contexte en politique, en philosophie, en science et dans les autres arts à ces différents moments; approfondir un aspect d'une de ces grandes périodes.

Contenu : Lectures de pièces avec réflexion écrite et critique, discussions et pratique guidée d'exercices plus approfondis de jeu d'acteur permettant d'aborder pratiquement des notions liées au métier d'acteur lui-même, ses techniques, son histoire, ses composantes; brève recherche, suivie d'un exposé et d'une réflexion écrite.

Dramaturgie DRA-121-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à approfondir ses connaissances en dramaturgie; le sensibiliser et l'inciter à une réflexion philosophique dans la sphère de la dramaturgie.

Contenu : Approche de périodes historiques par la lecture et l'analyse de pièces, de réflexions écrites, de biographies d'auteurs dramatiques; discussions sur les concepts propres à la dramaturgie des textes étudiés; visionnage d'œuvres et exploration pratique des univers scéniques de ces dramaturgies.

Dramaturgie DRA-122-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à étendre ses connaissances en dramaturgie; l'amener à approfondir une réflexion philosophique dans la sphère de la dramaturgie.

Contenu : Approche de périodes historiques par la lecture et l'analyse de pièces, de réflexions écrites, de biographies d'auteurs dramatiques; discussions sur les concepts propres à la dramaturgie des textes étudiés; visionnage d'œuvres et exploration pratique des univers scéniques de ces dramaturgies.

Dramaturgie DRA-131-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève de pousser une recherche de fond sur un auteur, un mouvement, une pratique; l'amener à pouvoir discuter et débattre de façon stimulante et concluante sur les grandes idées qui alimentent le théâtre, leur résonance et leur rayonnement. Chaque séminaire vise ultimement à ramener la réflexion vers le présent, par la réactualisation ou l'appropriation des œuvres discutées pour aboutir à un questionnement d'artiste à l'aube de leur arrivée dans la pratique professionnelle.

Contenu : Le cours prend la forme d'une série de séminaires sur des sujets ciblés. Lectures obligatoires des œuvres abordées. Débats et discussions. Chaque séminaire pourra être agrémenté de visionnage et d'atelier de jeu au besoin.

Dramaturgie DRA-132-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	2-0-1	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève de pousser une recherche de fond sur un auteur, un mouvement, une pratique; l'amener à pouvoir discuter et débattre de façon stimulante et concluante sur les grandes idées qui alimentent le théâtre, leur résonance et leur rayonnement. Chaque séminaire vise ultimement à ramener la réflexion vers le présent, par la réactualisation ou l'appropriation des œuvres discutées pour aboutir à un questionnement d'artiste à l'aube de leur arrivée dans la pratique professionnelle.

Contenu : Le cours prend la forme d'une série de séminaires sur des sujets ciblés. Lectures obligatoires des œuvres abordées. Débats et discussions. Chaque séminaire pourra être agrémenté de visionnage et d'atelier de jeu au besoin.

Improvisation IMP-111-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,33	0-1-0	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Initier l'élève aux techniques de base, puis aux diverses méthodes d'improvisation verbale et corporelle dans un cadre de consignes variables. L'amener à découvrir et à explorer son potentiel intellectuel, physique et intuitif ainsi que son imaginaire personnel; à développer les qualités essentielles à l'acteur, telles la liberté, la concentration, l'écoute et l'échange avec le partenaire.

Contenu : Apprentissage des techniques d'improvisation qui favorisent l'expression dramatique de l'imaginaire personnel de l'élève. Chaque improvisation est suivie d'une analyse visant le thème, les choix effectués, l'exécution, ainsi que d'une réflexion sur le propos suggéré dans l'improvisation.

Improvisation IMP-112-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,33	0-1-0	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Initier l'élève aux techniques de base, puis aux diverses méthodes d'improvisation verbale et corporelle dans un cadre de consignes variables. L'amener à découvrir et à explorer son potentiel intellectuel, physique et intuitif ainsi que son imaginaire personnel; à développer les qualités essentielles à l'acteur, telles la liberté, la concentration, l'écoute et l'échange avec le partenaire.

Contenu : Apprentissage des techniques d'improvisation qui favorisent l'expression dramatique de l'imaginaire personnel de l'élève. Chaque improvisation est suivie d'une analyse visant le thème, les choix effectués, l'exécution, ainsi que d'une réflexion sur le propos suggéré dans l'improvisation.

Improvisation IMP-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	0-2-0	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Dans le prolongement des cours de première année, amener l'élève à développer ses habiletés en improvisation, à passer de « l'idée » à « l'affect ».

Contenu : Exercices plus avancés et plus complexes qu'en première année. Introduction aux règles de l'improvisation et aux exercices complexes du récit spontané. Synthèse et maîtrise de techniques permettant de former une compagnie de créateurs complices et cohérents. Quitter le terrain de la scénarisation préalable pour accepter l'abandon à l'émotion et à l'image du moment présent.

Improvisation IMP-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	0-2-0	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à évoluer à l'intérieur d'exercices de groupes et à réussir de longs récits collectifs.

Contenu : Formation d'une véritable troupe d'improvisateurs. Maîtrise de techniques complexes : changement par analogie, narrations externes, voix intérieures imposées, revirement de situations. Favoriser l'éclosion et le développement de grands récits témoins des préoccupations du groupe et de la société qu'il habite.

Improvisation IMP-131-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	0-2-0	3 ^e année, 1 ^{re} et/ou 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à adapter ses techniques et sa créativité à des contextes d'improvisation très complexes, à s'insérer dans un groupe d'improvisation de manière à soutenir collectivement le récit.

Contenu : Improvisation mettant en jeu des personnages nombreux, avec des trames de grande amplitude. Improvisations longues et complexes débouchant sur une forme achevée de spectacle. Activités conjointes d'improvisation avec les élèves de deuxième année.

Jeu JEU-111-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2,66	2-2-4	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à établir son identité, à solliciter sa disponibilité physique, intellectuelle et émotionnelle de manière à révéler sa créativité; à trouver en soi la possibilité d'exprimer l'émotion, de comprendre l'approche d'un acteur en état de jeu, de faire servir sa personne à l'expression des sentiments et des états dramatiques. Mettre l'élève en contact avec la réalité théâtrale. L'amener à mettre sa personne au service d'une situation dramatique précise, avec originalité et créativité, et à activer sa richesse personnelle au cœur d'une entreprise bien précise qui consiste à dire quelque chose de vécu, de vrai. Initier l'élève au théâtre et à ses exigences.

Contenu : Production, après trois semaines, d'un travail personnel à partir de scènes choisies par l'élève. Ensuite, une série d'exercices de démarches techniques et de jeux dramatiques organisés. Choix de scènes et de personnages tirés du répertoire contemporain. Encadrement par un ou plusieurs professeurs.

Jeu JEU-112-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2,66	2-2-4	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à renforcer son identité, à augmenter sa disponibilité physique, intellectuelle et émotionnelle de manière à révéler sa créativité; à trouver en soi la possibilité d'exprimer l'émotion, de comprendre l'approche d'un acteur en état de jeu, de faire servir sa personne à l'expression des sentiments et des états dramatiques. Mettre l'élève en contact avec la réalité théâtrale. L'amener à mettre sa personne au service d'une situation dramatique précise, avec originalité et créativité, et à activer sa richesse personnelle au cœur d'une entreprise bien précise qui consiste à dire quelque chose de vécu, de vrai. Initier l'élève au théâtre et à ses exigences.

Contenu : Production, après 15 semaines, d'un travail personnel à partir de scènes choisies par l'élève. Exercices de démarches techniques et de jeux dramatiques organisés. Choix de scènes et de personnages tirés du répertoire contemporain. Encadrement par un ou plusieurs professeurs.

Jeu JEU-113-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2,66	2-2-4	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à renforcer son identité, à augmenter sa disponibilité physique, intellectuelle et émotionnelle de manière à révéler sa créativité; à trouver en soi la possibilité d'exprimer l'émotion, de comprendre l'approche d'un acteur en état de jeu, de faire servir sa personne à l'expression des sentiments et des états dramatiques. Mettre l'élève en contact avec l'histoire vécue des personnages, avec l'enjeu concret. L'amener à être dans l'histoire comme personne humaine présente en temps réel, et cela, avec toute l'implication personnelle nécessaire et essentielle.

Contenu : Production d'un travail personnel à partir de scènes choisies par l'élève. Exercices de démarches techniques et de jeux dramatiques organisés. Choix de scènes et de personnages tirés du répertoire contemporain. Encadrement par un ou plusieurs professeurs.

Jeu JEU-114-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2,66	2-2-4	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à renforcer son identité, à augmenter sa disponibilité physique, intellectuelle et émotionnelle de manière à révéler sa créativité; à trouver en soi la possibilité d'exprimer l'émotion, de comprendre l'approche d'un acteur en état de jeu, de faire servir sa personne à l'expression des sentiments et des états dramatiques. Mettre l'élève en contact avec l'histoire vécue des personnages, avec l'enjeu concret. L'amener à approfondir sa présence dans l'histoire comme personne humaine présente en temps réel, et cela, avec davantage d'implication personnelle.

Contenu : Production d'un travail personnel à partir de scènes choisies par l'élève. Exercices de démarches techniques et de jeux dramatiques organisés. Choix de scènes et de personnages tirés du répertoire contemporain. Encadrement par un ou plusieurs professeurs.

Jeu caméra JEC-111-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,66	1-3-1	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Initier l'élève au jeu pour la télévision; l'amener à prendre conscience du rôle indispensable que jouent les interprètes et les techniciens dans la réalisation d'une œuvre; à prendre conscience du fait que l'utilisation des caméras oblige l'acteur au naturel, donc à l'intériorité et à la sincérité. L'encourager à imaginer et à développer des situations dramatiques. Stimuler les facultés créatrices de l'élève en vue de l'initier à la manipulation de l'équipement technique et à l'écriture de scénarios.

Contenu : Ce cours met l'accent sur la vérité dans le jeu. Transposition concrète de situations dramatiques en images sous forme de scénarios; projections des travaux à l'interne en fin de session. Participation au fonctionnement du studio et aux différentes étapes de la production.

Jeu caméra JEC-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,66	1-3-1	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à se familiariser avec le jeu pour la télévision; lui permettre d'approfondir les mécanismes de l'émotion, de la concentration et de la justesse de la pensée; l'amener à exploiter une plus grande latitude dans la conception et l'élaboration des scènes par le biais d'un travail technique plus complexe qu'en première année.

Contenu : Travail sur des scénarios imaginés et écrits par les élèves eux-mêmes ou tirés de scènes du répertoire de la dramaturgie mondiale, plus complexes qu'en première année, où l'imaginaire, le vécu, les expériences et les prises de position des élèves sont transposés dans des personnages à plus grande dimension.

Jeu classique JCL-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1-3,75-4,25	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à saisir l'actualité des grands textes et à trouver les moyens de les actualiser sur scène; l'amener à poursuivre constamment la vérité dans le jeu, la simplicité dans l'expression, la liberté du corps dans l'espace à travers une forme exigeante mais qui doit rester souple.

Contenu : Tragédie/comédie classique, étude des textes classiques et romantiques dont la profondeur humaine et la rigueur formelle constituent un excellent élément d'apprentissage.

Jeu classique JCL-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1-3,75-4,25	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à saisir et à s'approprier l'actualité des grands textes et à trouver les moyens de les actualiser sur scène; l'amener à poursuivre constamment la vérité dans le jeu, la simplicité dans l'expression, la liberté du corps dans l'espace à travers une forme exigeante mais qui doit rester souple.

Contenu : Tragédie/comédie classique, étude des textes classiques et romantiques dont la profondeur humaine et la rigueur formelle constituent un excellent élément d'apprentissage.

Jeu Stanislavski JST-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1-3,75-4,25	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à développer sa capacité d'être libre et vivant dans les cadres stricts de la logique et du caractère du personnage, de l'exactitude et de la sélection des actions, des intentions et des mises en scène; l'entraîner à s'approprier la volonté d'autrui, à fixer ce qu'il a trouvé et à le reproduire, non par la mémoire, mais en le revivant chaque fois de nouveau, pour que ce qui est déjà connu et déjà élaboré apparaisse d'une façon inattendue et avec fraîcheur.

Contenu : Jeu Stanislavski. Initiation à la méthode de Stanislavski telle qu'élaborée par le maître pendant ses dernières années de recherche.

Jeu Stanislavski JST-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1-3,75-4,25	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à approfondir sa capacité d'être libre et vivant dans les cadres stricts de la logique et du caractère du personnage, de l'exactitude et de la sélection des actions, des intentions et des mises en scène; l'entraîner à s'approprier la volonté d'autrui, à fixer ce qu'il a trouvé et à le reproduire, non par la mémoire, mais en le revivant chaque fois de nouveau, pour que ce qui est déjà connu et déjà élaboré apparaisse d'une façon inattendue et avec fraîcheur.

Contenu : Jeu Stanislavski. Approfondissement de la méthode de Stanislavski telle qu'élaborée par le maître pendant ses dernières années de recherche.

Lecture LEC-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à consolider et à exploiter ses connaissances de la grammaire et de la syntaxe à partir desquelles il est appelé à développer des habiletés de lecture; l'amener à atteindre un bon niveau de lecture à première vue.

Contenu : Analyse de la structure narrative de textes; travail de passage du *lire* au *dire*, avec et sans micro.

Lecture LEC-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Dans le prolongement du cours précédent, amener l'élève à approfondir son implication personnelle afin d'aiguiser son sens de l'évocation et de trouver l'intimité, la simplicité et l'humanité qui font que la lecture devient véritablement parole.

Contenu : Analyse de la structure narrative de textes; travail de passage du *lire* au *dire*, avec et sans micro.

Masques MAS-121-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Sensibiliser l'élève aux effets des extensions du masque que sont les costumes, les accessoires et l'environnement et qui modifient sensiblement la nature d'un personnage et/ou la perception qu'on en a.

Contenu : Étude des différentes facettes de l'aspect visuel du personnage : le masque, le costume, l'accessoire et l'environnement en tant que représentants des moyens d'aborder le personnage, des indices concrets qui balisent la façon propre au personnage de prendre vie. Travail sur ces extensions physiques qui engendrent l'existence corporelle du personnage.

Mouvement MVT-111-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à développer sa conscience de lui-même en mouvement, ses connaissances du corps pour une meilleure utilisation de son potentiel physique, son langage gestuel et sa créativité, seul et en rapport avec ses pairs.

Contenu : Exploration de mouvements; utilisation du yoga, de la danse contact, de la technique Feldenkrais et de l'improvisation. Création d'une chorégraphie avec ses pairs afin d'actualiser, par ce travail de synthèse, la démarche de ce cours.

Mouvement MVT-112-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à développer sa conscience de lui-même en mouvement, ses connaissances du corps pour une meilleure utilisation de son potentiel physique, son langage gestuel et sa créativité, seul et en rapport avec ses pairs.

Contenu : Exploration de mouvements; utilisation du yoga, de la danse contact, de la technique Feldenkrais et de l'improvisation. Création d'une chorégraphie avec ses pairs afin d'actualiser, par ce travail de synthèse, la démarche de ce cours.

Mouvement MVT-121-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à se familiariser avec la naissance physique du personnage; l'amener en tant qu'acteur à redécouvrir le moindre signe de son existence corporelle pour le transformer en un langage théâtral. Amener l'élève à incarner son imagination et sa fantaisie dans son corps et son esprit d'acteur afin d'y faire naître son personnage.

Contenu : Étude d'aspects techniques du mouvement : le rythme, l'articulation des parties du corps, l'itinéraire d'un mouvement, le rapport à l'espace immédiat et de l'environnement. Sollicitation de l'imagination et de la fantaisie de l'élève qui doivent s'incarner dans le corps. Travail sur la naissance du personnage.

Préparation aux auditions finales PAF-131-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	0-4,5-1,5	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève de réaliser la synthèse de ses acquis, de poursuivre son développement personnel en interprétation, d'emprunter de nouvelles avenues et de pénétrer des univers théâtraux qu'il n'a pas encore eu l'occasion d'aborder; lui donner l'occasion d'intégrer différents aspects et techniques de jeu qui concernent tout autant la voix que le corps, d'exploiter des qualités spécifiques de son jeu qu'il n'aura peut-être pas la chance de parfaire une fois sur le marché du travail; amener l'élève à renforcer et multiplier ses outils d'expression, à étendre son registre et diversifier son éventail de personnages.

Contenu : Travail d'intégration des apprentissages et du développement du jeu d'acteur à la préparation d'auditions dans le milieu professionnel.

Productions théâtrales PTM-131-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	8,66	4-16-6	3e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à apprendre, à l'intérieur d'une mise en scène, quelle est la responsabilité de l'acteur par rapport à l'œuvre et au personnage qu'il interprète; l'amener à s'adapter à des esthétiques différentes pour chaque spectacle; lui permettre d'intégrer et d'exploiter adéquatement les connaissances acquises et les habiletés développées.

Contenu : Une production théâtrale publique à portée pédagogique sous la responsabilité d'un metteur en scène professionnel ayant également la responsabilité d'évaluer le progrès et le rendement de chaque élève. Plusieurs semaines de répétitions, de travail intensif de préparation personnelle, incluant une semaine d'enchaînements techniques dans les décors, les costumes, les accessoires et l'éclairage, sur le plateau; au moins huit représentations pour chaque production, dont deux en matinée.

Remarque : Ce cours comprend la préparation et la présentation de la 1^{re} production. Il comprend également le début de la préparation de la 2^e production qui sera présentée au cours de la session suivante.

Productions théâtrales PTM-132-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	8,66	4-16-6	3e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à apprendre, à l'intérieur d'une mise en scène, quelle est la responsabilité de l'acteur par rapport à l'œuvre et au personnage qu'il interprète; l'amener à s'adapter à des esthétiques différentes pour chaque spectacle; lui permettre d'intégrer et d'exploiter adéquatement les connaissances acquises et les habiletés développées.

Contenu : Deux productions théâtrales publiques à portée pédagogique, chacune sous la responsabilité d'un metteur en scène professionnel ayant également la responsabilité d'évaluer le progrès et le rendement de chaque élève. Plusieurs semaines de répétitions, de travail intensif de préparation personnelle, incluant, pour chaque production, une semaine d'enchaînements techniques dans les décors et les éclairages, avec les costumes et les accessoires, sur le plateau; au moins huit représentations pour chaque production, dont deux en matinée.

Remarque : Ce cours comprend la suite de la préparation de la 2^e production ainsi que sa présentation. Il comprend également la préparation et la présentation de la 3^e production.

Stage STG-131-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3,33	0-6-4	3e année, avant-session

Objectifs : Amener l'élève à développer ses habiletés d'acteur-créateur en matière de création et de développement de numéros de spectacle et à les présenter sous forme de production dans un exigeant contexte de tournée professionnelle.

Contenu : Création de numéros de spectacle individuels et collectifs s'inscrivant dans la pratique du théâtre, notamment du théâtre de rue; participation à la planification du stage sous tous ses aspects et à la logistique de sa réalisation; prestations publiques; évaluation, adaptation et ajustements personnels nécessaires à la réalisation du projet de groupe.

Voix et parole VXP-111-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à différencier, dans le plaisir de la découverte et de l'expression de soi, les aspects verbaux et paraverbaux de sa voix, pour mieux les intégrer ensuite aux différents objets de travail, en voix et ailleurs (chant, diction, jeu...).

Contenu : Écoute et mise en disponibilité du corps; enracinement, centrage, approfondissement du souffle; interactions souffle-émotion-son; soutien vocal « costo-dorso-abdominal »; élargissement du registre autour du médium; conscience des résonateurs osseux et musculaires; connexion entre « l'étage du bas » et « l'étage du haut »; projection dans l'espace, sur fond d'écoute; contact sonore interactif avec le partenaire et avec le public.

Voix et parole VXP-112-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à différencier, dans le plaisir de la découverte et de l'expression de soi, les aspects verbaux et paraverbaux de sa voix, pour mieux les intégrer ensuite aux différents objets de travail, en voix et ailleurs (chant, diction, jeu...).

Contenu : Écoute et mise en disponibilité du corps; enracinement, centrage, approfondissement du souffle; interactions souffle-émotion-son; soutien vocal « costo-dorso-abdominal »; élargissement du registre autour du médium; conscience des résonateurs osseux et musculaires; connexion entre « l'étage du bas » et « l'étage du haut »; projection dans l'espace, sur fond d'écoute; contact sonore interactif avec le partenaire et avec le public.

Voix et parole VXP-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à consolider les apprentissages des cours de Voix et parole de la première année (« l'étage du bas »); l'amener à arrimer ses apprentissages avec la diction, la phonétique (« l'étage du haut ») ainsi qu'avec une approche plus spécifiquement rhétorique des textes. Initier l'élève à la rhétorique des figures et à la rhétorique de l'argumentation.

Contenu : Travail de la technique plus spécifique de la diction de l'alexandrin (classique, romantique et « libre »), le travail de poèmes à forme fixe (sonnets, ballades, haïkus...), et l'exploration plus rigoureuse du chœur parlé. Introduction à la tradition occidentale dans laquelle s'inscrivent les cours dits « de diction ». Intégration, en fin de parcours, de l'esprit et des techniques de la voix et de la parole au jeu verbal avec partenaire, dans l'unité du « corps parlant ».

Voix et parole VXP-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à consolider les apprentissages des cours de Voix et parole de la première année (« l'étage du bas »); l'amener à arrimer ses apprentissages avec la diction, la phonétique (« l'étage du haut ») ainsi qu'avec une approche plus spécifiquement rhétorique des textes. Permettre à l'élève d'approfondir ses connaissances et ses habiletés en matière de rhétorique des figures et de l'argumentation.

Contenu : Travail de la technique plus spécifique de la diction de l'alexandrin (classique, romantique et « libre »), le travail de poèmes à forme fixe (sonnets, ballades, haïkus...), et l'exploration plus rigoureuse du chœur parlé. Approfondissement des connaissances et des habiletés relatives à la tradition occidentale dans laquelle s'inscrivent les cours dits « de diction ». Intégration, en fin de parcours, de l'esprit et des techniques de la voix et de la parole au jeu verbal avec partenaire, dans l'unité du « corps parlant ».

TROISIEME PARTIE : SPECIALITE SCENOGRAPHIE, CADQ

Atelier d'accessoires ATA-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,66	2-3-0	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Initier l'élève au travail d'accessoiriste et de peintre de décor. L'amener à développer une connaissance approfondie des matériaux. Lui permettre d'élargir l'éventail de ses compétences pour l'amener à répondre adéquatement à des commandes de réalisations très variées.

Contenu : Cours ateliers abordant les techniques de peinture, de sculpture, de modelage, de moulage et de couture. Exercices pratiques. Jumelage d'élèves de première et de deuxième année pour la réalisation de projets différents utilisant des techniques semblables.

Atelier d'accessoires ATA-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,66	2-3-0	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Initier l'élève au travail d'accessoiriste et de peintre de décor. L'amener à développer une connaissance approfondie des matériaux. Lui permettre d'élargir l'éventail de ses compétences pour l'amener à répondre adéquatement à des commandes de réalisations très variées.

Contenu : Cours ateliers abordant les techniques de peinture, de sculpture, de modelage, de moulage et de couture. Exercices pratiques. Jumelage d'élèves de première et de deuxième année pour la réalisation de projets différents utilisant des techniques semblables.

Atelier d'accessoires ATA-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-1,5-0	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à intégrer tout l'apprentissage de la première année en vue de réaliser des projets plus complexes et des commandes plus exigeantes. L'amener à développer son autonomie à un haut degré en travaillant sur des problèmes de réalisations plus complexes sollicitant son ingéniosité et sa créativité.

Contenu : Cours atelier abordant des techniques variées et de plus en plus complexes. Travaux pratiques en vue de réalisations publiques. Jumelage d'élèves de première et de deuxième année pour la réalisation de projets différents utilisant des techniques semblables.

Atelier d'accessoires ATA-122-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-1,5-0	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à intégrer tout l'apprentissage de la première année en vue de réaliser des projets plus complexes et des commandes plus exigeantes. L'amener à développer son autonomie à un haut degré en travaillant sur des problèmes de réalisations plus complexes sollicitant son ingéniosité et sa créativité.

Contenu : Cours atelier abordant des techniques variées et de plus en plus complexes. Travaux pratiques en vue de réalisations publiques. Jumelage d'élèves de première année et de deuxième année pour la réalisation de projets différents utilisant des techniques semblables.

Croquis CRO-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Initier l'élève à dessiner à partir de modèles ou d'objets appropriés. L'amener à développer sa façon de regarder, de voir, d'observer en surface et en profondeur et à développer ses techniques graphiques.

Contenu : Cours atelier comprenant des exercices d'analyse spatiale et physiologique, de détente, de stimulation et de mémorisation. Apprentissage des techniques relatives à différents médiums graphiques et différents supports. Mises en situation variées.

Croquis CRO-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Initier l'élève à dessiner à partir de modèles ou d'objets appropriés. L'amener à développer sa façon de regarder, de voir, d'observer en surface et en profondeur et à développer ses techniques graphiques.

Contenu : Cours atelier comprenant des exercices d'analyse spatiale et physiologique, de détente, de stimulation et de mémorisation. Apprentissage des techniques relatives à différents médiums graphiques et différents supports. Mises en situation variées, de plus en plus complexes.

Croquis CRO-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à personnaliser et à approfondir sa vision intuitive et son sens de l'observation, à développer son caractère expressif particulier et ses moyens graphiques, à parfaire et à raffiner son sens de l'observation et à développer des perceptions sensibles des choses et de la matière.

Contenu : Cours atelier comprenant des exercices d'analyse, de détente, de stimulation créatrice, de mémorisation. Approfondissement des techniques relatives à différents médiums graphiques et pertinentes à différents supports dans des mises en situation utilisant des modèles humains et des objets appropriés.

Croquis CRO-122-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-2-0	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à personnaliser et à approfondir sa vision intuitive et son sens de l'observation, à développer son caractère expressif particulier et ses moyens graphiques, à parfaire et à raffiner son sens de l'observation et à développer des perceptions sensibles des choses et de la matière.

Contenu : Cours atelier comprenant des exercices d'analyse, de détente, de stimulation créatrice, de mémorisation. Approfondissement des techniques relatives à différents médiums graphiques et pertinentes à différents supports dans des mises en situation utilisant entre autres des modèles humains et des objets appropriés.

Dessin technique DET-111-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à connaître et à s'approprier le langage et les principes de base du dessin technique, à comprendre et saisir l'objet tridimensionnel et la perspective. Initiation aux règles de la mise en plan ainsi qu'à l'étude de la plantation, de la vue de face (élévation) et de la vue en coupe d'un décor.

Contenu : Connaissance des matériaux et des méthodes de construction. Premières étapes de la confection de plans et de la réalisation de panneaux, de portes et de fenêtres. Observations en atelier lors des stages pratiques.

Dessin technique DET-112-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à connaître et à s'approprier le langage et les principes de base du dessin technique, à comprendre et saisir l'objet tridimensionnel et la perspective. Initiation aux règles de la mise en plan ainsi qu'à l'étude de la plantation, de la vue de face (élévation) et de la vue en coupe d'un décor.

Contenu : Connaissance des matériaux et des méthodes de construction. Premières étapes de la confection de plans et de la réalisation de panneaux, de portes et de fenêtres. Observations en atelier lors des stages pratiques.

Dessin technique DET-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à consolider les notions acquises et à réaliser des plans de construction plus complexes, à acquérir de la rigueur et de la précision dans la planification du travail technique et des plans.

Contenu : Conception de différents espaces, dont des planchers surélevés, inclinés, mobiles, des escaliers et des modules transformables. Observations en atelier lors des stages pratiques.

Dessin technique DET-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à consolider les notions acquises et à réaliser des plans de construction plus complexes, à acquérir de la rigueur et de la précision dans la planification du travail technique et des plans.

Contenu : Conception de différents espaces, dont des planchers surélevés, inclinés, mobiles, des escaliers et des modules transformables plus complexes. Observations en atelier lors des stages pratiques et participation à l'élaboration de solutions de problèmes techniques et pratiques.

Dessin technique DET-131-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0,5-1-1,5	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Initier l'élève à la modélisation en trois dimensions.

Contenu : Dessin technique assisté par ordinateur : dessin, mise en page, bibliothèque de symboles, exportation et importation de fichiers. Utilisation des apprentissages en contextes de productions.

Dessin technique DET-132-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0,5-1-1,5	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à maîtriser la modélisation en trois dimensions.

Contenu : Dessin technique assisté par ordinateur : dessin, mise en page, bibliothèque de symboles, exportation et importation de fichiers. Utilisation des apprentissages en contextes de productions.

Histoire de la scénographie HSC-111-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à acquérir des connaissances générales sur l'architecture théâtrale des principaux lieux scéniques et des réalisations scénographiques majeures.

Contenu : Étude générale de l'Antiquité au Moyen Âge. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles; examen semestriel.

Histoire de la scénographie HSC-112-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à acquérir des connaissances générales sur l'architecture théâtrale des principaux lieux scéniques et des réalisations scénographiques majeures.

Contenu : Étude générale de l'époque de la Renaissance et du XVII^e siècle en Italie, en France et en Angleterre. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles; examen semestriel.

Histoire de la scénographie HSC-121-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à acquérir des connaissances générales sur l'architecture théâtrale des principaux lieux scéniques et des réalisations scénographiques majeures.

Contenu : Étude générale des XVIII^e et XIX^e siècles en France. Introduction aux moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles; examen semestriel.

Histoire de la scénographie HSC-122-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à acquérir des connaissances générales sur l'architecture théâtrale des principaux lieux scéniques et des réalisations scénographiques majeures.

Contenu : Étude générale des grandes écoles du XX^e siècle en Russie, en Allemagne, en France, aux États-Unis et de l'ancienne Tchécoslovaquie. Exploitation de moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles; examen semestriel.

Histoire des styles HST-111-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles.

Contenu : Étude des périodes de l'Antiquité au Moyen Âge. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Histoire des styles HST-112-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles.

Contenu : Étude des périodes de la Renaissance et du XVII^e siècle. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Histoire des styles HST-121-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles; le rendre capable d'associer chaque style à l'époque qu'il caractérise.

Contenu : Étude du XVIII^e siècle en Europe. Introduction aux moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Histoire des styles HST-122-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles; le rendre capable d'associer chaque style à l'époque qu'il caractérise.

Contenu : Étude des XIX^e et XX^e siècles en France et en Amérique. Exploitation de moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Histoire du costume HCO-111-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains et les Barbares ainsi qu'au Moyen Âge, au X^e et au XII^e siècles. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Histoire du costume HCO-112-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume à la Renaissance, au XVI^e siècle en France, en Espagne et en Italie, et à l'époque Baroque, au XVII^e siècle en France. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Histoire du costume HCO-121-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume au XVIII^e et au XIX^e siècles en France. Introduction aux moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Histoire du costume HCO-122-04	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1,5-0-1,5	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume au XX^e siècle en France et dans le monde. Exploitation de moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Projet scénographie PSC-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	7	3-8-10	1 ^e année, 1 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à développer son sens de l'initiative conceptuelle imaginative, apprendre à observer, en vue de prendre conscience et de bien connaître l'espace théâtral réel, apprendre à se servir du dessin et de la couleur pour rendre compte de ses idées.

Amener l'élève à prendre conscience des rapports qui existent entre les personnages et l'époque ainsi que les lieux précis où ils « vivent »; à concevoir des costumes comme partie d'un ensemble esthétique scénique par la couleur, leur mouvement et leur articulation.

Sensibiliser l'élève au jeu de l'acteur, à ses préalables et à ses conséquences; se familiariser avec la recherche et la documentation.

Contenu : Création de décors et costumes à partir de la lecture et l'analyse de courtes pièces du répertoire moderne, d'une pièce du répertoire contemporain, d'une pièce du répertoire antique. Approche de la situation dramatique par des esquisses de personnages; recherche sur les attitudes physiques et psychologiques et observation de la silhouette du corps humain.

Réalisation de croquis d'observation et de perspective à main levée du théâtre du Conservatoire, fabrication de maquettes trois dimensions; exécution de la plantation, de l'élévation de face et de la coupe à l'échelle, esquisses couleur, apprentissage de la mise en perspective.

Projet scénographique PSC-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	7	3-8-10	1 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à développer son sens de l'initiative conceptuelle imaginative, à atteindre dans son rendu un certain seuil de véracité à travers une situation du théâtre réaliste; à observer l'architecture en vue de prendre conscience et de connaître l'espace théâtral réel, à prendre conscience des rapports qui existent entre les personnages et l'époque ainsi que les lieux précis où ils « vivent »; à concevoir des costumes comme partie d'un ensemble esthétique scénique par la couleur, leur mouvement et leur articulation; se familiariser avec le XVII^e siècle, concevoir des costumes d'époque comme objet d'interprétation conceptuel, considérer l'importance de la recherche et la documentation.

Contenu : Création de décors et costumes à partir de la lecture et l'analyse d'une pièce du répertoire réaliste québécois ou américain, création d'un espace suggérant différents lieux réalistes dans une optique théâtrale, exploration de la photographie comme source d'inspiration.

Création de décors et costumes à partir d'une pièce du répertoire du XVII^e siècle; approche de la situation dramatique par des esquisses de personnages; recherche sur les attitudes physiques et psychologiques et observation de la silhouette du corps humain; réalisation de maquettes trois dimensions; exécution de la plantation, de l'élévation de face et de la coupe à l'échelle, esquisses couleur.

Projet scénographique PSC-121-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	7	3-8-10	2 ^e année, 1 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à produire des documents visuels à la hauteur des idées conceptuelles en faisant montre d'améliorations probantes, à vaincre les limitations en croquis, couleurs et dessins techniques en créant un dispositif scénique qui révélera un sens de l'espace appliqué à l'analyse synthèse de l'œuvre; à considérer l'intériorité dans la démarche stanislavskienne et parvenir à un raffinement dans les tons et valeurs chromatiques; à connaître et à utiliser l'efficacité des tissus et des matières en rapport avec la vérité des personnages; à concevoir le dessin des costumes de façon à dépasser la simple représentation et à être porteur d'intentions esthétiques particulières, considérer l'importance de la recherche et de la documentation.

Contenu : Création d'un dispositif scénique à partir de la lecture et analyse d'une œuvre à lieux multiples du répertoire « naturaliste », réalisation de nombreux dessins explicatifs, répondant à de hautes exigences de rendus, esquisses de décors, plantation, élévation, coupe, plans de construction, précision des mécanismes de changement de décors, maquette trois dimensions; réalisation des esquisses de costumes du XIX^e siècle dans le théâtre naturaliste.

Conception d'un projet portant sur une pièce classique d'envergure, consacré à la création de costumes, comportant environ 25 personnages, interprétation des formes, des couleurs, des tissus et textures d'après des modèles de l'époque mais recréé dans un concept moderne, ajouts de fiches techniques, dessins explicatifs, et d'échantillons de tissus aux esquisses couleur, les maquettes finales doivent être suffisamment complètes pour être remises aux ateliers de fabrication.

Projet scénographique PSC-122-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	7	3-8-10	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à connaître divers dispositifs scéniques, à se familiariser avec l'approche expressionniste ou constructiviste, à exploiter un style scénographique particulier par rapport à une œuvre lyrique ou théâtrale, à concevoir le dessin des costumes de façon à dépasser la simple représentation et à être porteur d'intentions esthétiques particulières, parvenir à un raffinement dans les tons et valeurs chromatiques; à connaître et à utiliser l'efficacité des tissus et des matières en rapport avec la vérité des personnages.

Contenu : Création d'un dispositif scénique et création de costumes à partir de la lecture et analyse d'une œuvre du théâtre symboliste ou du théâtre de l'absurde. Réalisation d'un projet terminal de synthèse portant sur une œuvre d'envergure internationale dont la conception doit faire preuve d'imagination, de personnalité, de précision tout en répondant à de plus grandes exigences techniques, réalisation d'esquisses de décors, plantation, élévation, coupe, plans de construction, précision des mécanismes de changement de décors, maquette trois dimensions; esquisses de costumes incluant les accessoires qui les accompagnent.

Productions théâtrales PTS-131-15 (scénographie)	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	13	3-7-29	3 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à exploiter les connaissances qu'il a acquises et à maîtriser les habiletés qu'il a développées au cours des deux premières années de formation; à utiliser sa créativité et son esprit critique pour aborder et solutionner des problèmes concrets liés à sa spécialité; à parfaire son sens du travail d'équipe inhérent à la profession; à concilier les attentes spécifiques de metteurs en scène ainsi que celles du public à l'égard de la qualité de prestations et de services professionnels.

Contenu : Participation à deux productions à portée pédagogique, de répertoire et de styles dramatiques différents, dont une est élaborée sur une période de sept semaines et l'autre sur une période de huit semaines.

Remarque : Les productions comprennent au moins un spectacle d'époque, donnent lieu à la rotation des responsabilités scénographiques parmi les élèves (décors, costumes, accessoires, affiches) et s'insèrent dans un environnement qui reproduit le plus possible des conditions qui prévalent dans les milieux professionnels de la scénographie et du théâtre. Elles sont mises en scène par des professeurs du Conservatoire ou des artistes professionnels extérieurs au Conservatoire et comportent six ou sept représentations publiques données au Théâtre du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

Productions théâtrales PTS-132-15 (scénographie)	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	13	3-7-29	3 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à exploiter les connaissances qu'il a acquises et à maîtriser les habiletés qu'il a développées au cours des deux premières années de formation; à utiliser sa créativité et son esprit critique pour aborder et solutionner des problèmes concrets liés à sa spécialité; à parfaire son sens du travail d'équipe inhérent à la profession; à concilier les attentes spécifiques de metteurs en scène ainsi que celles du public à l'égard de la qualité de prestations et de services professionnels.

Contenu : Participation à deux productions à portée pédagogique, de répertoire et de styles dramatiques différents, ou à une production et à un récital à portée pédagogique, de styles dramatiques différents, élaborés sur une période de sept semaines.

Remarque : Les productions comprennent au moins un spectacle d'époque, donnent lieu à la rotation des responsabilités scénographiques parmi les élèves (décors, costumes, accessoires, affiches) et s'insèrent dans un environnement qui reproduit le plus possible des conditions qui prévalent dans les milieux professionnels de la scénographie et du théâtre. Elles sont mises en scène par des professeurs du Conservatoire ou des artistes professionnels extérieurs au Conservatoire et comportent six ou sept représentations publiques données au Théâtre du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

Récital RCT-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	0-1-3	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à concevoir le décor, les costumes, les accessoires, les éclairages et l'affiche d'une représentation publique en art dramatique.

Contenu : Participation à l'activité de formation « Récital poétique » des élèves en art dramatique de deuxième année de la spécialité *jeu*,

Remarques : Les tâches sont attribuées à chaque élève de façon à ce que la répartition de l'ensemble du travail soit équitable et que les élèves soient en mesure d'en assumer la réalisation.

Le temps requis de la part des élèves pour la réalisation de ces spectacles est en partie pris sur les heures de cours et en partie sur leur disponibilité.

Chaque professeur des disciplines scénographiques impliquées dans la production supervise le travail de l'élève œuvrant dans sa discipline.

Stages pratiques STP-111-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0-3-0	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à prendre conscience de la nécessité que les plans soient complets et que les esquisses soient précises dans chaque étape de la conception d'un projet; l'amener à explorer des techniques et des matériaux variés; l'amener à travailler en équipe avec des élèves de première et de deuxième années; l'amener à s'investir sur le plan personnel dans des projets collectifs de manière à ce que le partage et la coordination des tâches soient fluides, aisés et efficaces.

Contenu : Participation à des projets collectifs de production visuelle des récitals sous la responsabilité des élèves de deuxième année; conception et réalisation de travaux personnels au cours de périodes ponctuelles qui ont lieu à deux moments durant l'année académique; participation d'une dizaine de jours à la première production théâtrale des élèves de troisième année.

Remarque : Les professeurs des disciplines concernées par les stages pratiques consacrent à tour de rôle une cinquantaine d'heures à l'observation et au commentaire des travaux de chaque élève.

Stages pratiques STP-112-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0-3-0	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à prendre conscience de la nécessité que les plans soient complets et que les esquisses soient précises dans chaque étape de la conception d'un projet; l'amener à explorer des techniques et des matériaux variés; l'amener à travailler en équipe avec des élèves de première et de deuxième années; l'amener à s'investir sur le plan personnel dans des projets collectifs de manière à ce que le partage et la coordination des tâches soient fluides, aisés et efficaces.

Contenu : Participation à des projets collectifs de production visuelle des récitals sous la responsabilité des élèves de deuxième année; conception et réalisation de travaux personnels au cours de périodes ponctuelles qui ont lieu à deux moments durant l'année académique; participation d'une dizaine de jours à la quatrième production théâtrale des élèves de troisième année.

Remarque : Les professeurs des disciplines concernées par les stages pratiques consacrent à tour de rôle une cinquantaine d'heures à l'observation et au commentaire des travaux de chaque élève.

Stages pratiques STP-121-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0-3-0	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à prendre conscience de la nécessité que les plans soient complets et que les esquisses soient précises dans chaque étape de la conception d'un projet; l'amener à explorer des techniques et des matériaux variés; l'amener à travailler en équipe avec des élèves de première et de deuxième années; l'amener à s'investir sur le plan personnel dans des projets collectifs de manière à ce que le partage et la coordination des tâches soient fluides, aisés et efficaces. Amener l'élève de deuxième année à développer ses habiletés relatives à la coordination et à la supervision de projets.

Contenu : Conception et supervision des productions visuelles du récital poétique des élèves de deuxième année de la section jeu; conception et réalisation de travaux personnels au cours de périodes ponctuelles qui ont lieu à deux moments durant l'année académique; participation d'une dizaine de jours à la première production théâtrale des élèves de troisième année.

Remarque : Les professeurs des disciplines concernées par les stages pratiques consacrent à tour de rôle une cinquantaine d'heures à l'observation et au commentaire des travaux de chaque élève.

Stages pratiques STP-122-15	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0-3-0	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à prendre conscience de la nécessité que les plans soient complets et que les esquisses soient précises dans chaque étape de la conception d'un projet; l'amener à explorer des techniques et des matériaux variés; l'amener à travailler en équipe avec des élèves de première et de deuxième années; l'amener à s'investir sur le plan personnel dans des projets collectifs de manière à ce que le partage et la coordination des tâches soient fluides, aisés et efficaces. Amener l'élève de deuxième année à développer ses habiletés relatives à la coordination et à la supervision de projets.

Contenu : Conception et réalisation de travaux personnels au cours de périodes ponctuelles qui ont lieu à deux moments durant l'année académique; participation d'une dizaine de jours à la quatrième production théâtrale des élèves de troisième année.

Remarque : Les professeurs des disciplines concernées par les stages pratiques consacrent à tour de rôle une cinquantaine d'heures à l'observation et au commentaire des travaux de chaque élève.

Techniques des médias TEM-111-04 (couleur et illustration)	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	1 ^{re} année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à orienter et à diriger ses recherches en fonction de la nature et des caractéristiques des œuvres théâtrales abordées en première session dans le cours PSC-111-15.

Contenu : Amalgame de techniques illustratives et picturales appliquées à la résolution de problèmes conceptuels et éventuellement d'affiches théâtrales.

Techniques des médias TEM-112-04 (couleur et illustration)	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	2-2-2	1 ^{re} année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à orienter et à diriger ses recherches en fonction de la nature et des caractéristiques des œuvres théâtrales abordées en deuxième session dans le cours PSC-112-15

Contenu : Amalgame de techniques illustratives et picturales appliquées à la résolution de problèmes conceptuels et éventuellement d'affiches théâtrales.

Techniques des médias TEM-121-15 (informatique)	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	2 ^e année, 1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à produire des affiches imprimées en utilisant des logiciels informatiques.

Contenu : Initiation aux logiciels « Illustrator » et « Photoshop », aux périphériques informatiques dont le numériseur, l'appareil photo numérique, la clé de mémoire USB et le graveur. Présentation de nombreuses sources d'information, dont les banques d'images, les magazines spécialisés et la recherche sur Internet. Notions de mise en page et de règles typographiques.

Techniques des médias TEM-122-15 (informatique)	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1,33	1-2-1	2 ^e année, 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à produire des affiches imprimées en utilisant des logiciels informatiques.

Contenu : Appropriation et exploitation des logiciels « Illustrator » et « Photoshop », des périphériques informatiques dont le numériseur, l'appareil photo numérique, la clé de mémoire USB et le graveur. Présentation et exploitation de nombreuses sources d'information, dont les banques d'images, les magazines spécialisés et la recherche sur Internet. Notions de mise en page et de règles typographiques.

**QUATRIEME PARTIE :
SPECIALITE MISE EN SCENE ET CREATION, CADQ**

Direction d'acteurs DAC-211-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1-3-5	1 ^{re} session

Objectifs : Amener l'élève à choisir judicieusement et à diriger adéquatement des comédiens de manière à mettre en lumière les différents mouvements dramatiques de scènes particulières.

Contenu : Lecture de textes dramatiques du répertoire du théâtre psychologique et du répertoire classique contemporain. Cours pratique portant sur la réalisation de deux scènes à deux ou trois personnages, de 20 à 30 minutes chacune, la première étant choisie parmi le répertoire du théâtre psychologique, la seconde étant extraite du répertoire classique.

Direction d'acteurs DAC-212-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-1-1	2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à développer ses habiletés relatives au choix judicieux et à la direction adéquate des comédiens afin de mettre en relief de façon expressive les différents mouvements dramatiques à même des scènes diverses tirées des différents répertoires.

Contenu : Lecture de textes dramatiques du répertoire contemporain. Choix et direction de comédiens dans la réalisation d'une scène à deux ou trois personnages extraite du répertoire contemporain et d'une durée de 20 à 30 minutes.

Direction d'acteurs – mentorat DAM-211-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	5-0-1	1 ^{re} session

Objectifs : Donner à l'élève l'occasion de réviser et de s'appropriier les notions de base du théâtre psychologique et du théâtre classique. Permettre à l'élève d'appliquer ces notions au jeu des comédiens. L'amener à communiquer clairement ses intentions et ses directives aux comédiens.

Contenu : Cours réalisé avec la participation et sous la supervision de professeurs expérimentés du CADQ en matière de mise en scène. Assistance aux classes d'interprétation des 1^{re} et 2^e années du CADQ. Observation, notation et discussion des différentes approches pédagogiques et artistiques des professeurs envers les élèves.

Histoire des styles HST-211-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles.

Contenu : Étude des périodes de l'Antiquité au Moyen Âge. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HST-111-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création.

Histoire des styles HST-212-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles.

Contenu : Étude des périodes de la Renaissance, du XVII^e et du XVIII^e siècles. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HST-112-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création.

Histoire des styles HST-221-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles; le rendre capable d'associer chaque style à l'époque qu'il caractérise.

Contenu : Étude du XVIII^e siècle en Europe. Introduction aux moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HST-121-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création.

Histoire des styles HST-222-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à l'égard des différentes époques en découvrant les styles qui ont marqué l'architecture et les arts décoratifs, la décoration intérieure, le mobilier, les objets, tissus et tapis; amener l'élève à tirer une vision globale de l'évolution des styles; le rendre capable d'associer chaque style à l'époque qu'il caractérise.

Contenu : Étude des XIX^e et XX^e siècles en France et en Amérique. Exploitation de moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HST-122-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création..

Histoire du costume HCO-211-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains et les Barbares ainsi qu'au Moyen Âge, aux X^e et au XII^e siècles. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HCO-111-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création.

Histoire du costume HCO-212-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume à la Renaissance, au XVI^e siècle en France, en Espagne et en Italie, et à l'époque Baroque, au XVII^e siècle en France. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HCO-112-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création.

Histoire du costume HCO-221-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume au XVIII^e et au XIX^e siècles en France. Introduction aux moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HCO-121-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création.

Histoire du costume HCO-222-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	0,66	1,5-0-0,5	2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'acquérir des connaissances sur les contextes sociaux, politiques, économiques, religieux et climatiques qui ont influencé la création et l'évolution des différentes façons de s'habiller du genre humain; l'amener à développer des habiletés relatives à l'observation des étoffes et des tissus ainsi que des techniques de tissage et d'assemblage.

Contenu : Étude des caractéristiques et de l'évolution du costume au XX^e siècle en France et dans le monde. Exploitation de moyens informatiques pour approfondir le contenu du cours. Travaux pratiques, recherches et lectures personnelles.

Remarque : Ce cours peut être donné en concomitance avec le cours HCO-122-04, en comportant toutefois une charge de travail adaptée au niveau et aux objectifs du programme de Mise en scène et création.

Lectures dirigées LCD-211-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-0-2	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève de prendre connaissance des grands courants de la mise en scène aux XX^e et XXI^e siècles.

Contenu : Lecture des principaux textes des penseurs et metteurs en scène qui ont marqué le théâtre contemporain, notamment Stanislavski, Strasberg et Meyerhold.

Lectures dirigées LCD-212-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	1-0-2	2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève d'approfondir ses connaissances des grands courants de la mise en scène aux XX^e et XXI^e siècles.

Contenu : Lecture des principaux textes des penseurs et metteurs en scène qui ont marqué le théâtre contemporain, notamment de Giorgio Strehler, Georges Banu et Thomas Ostermeyer.

Mise en scène théorique MSC-211-13	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1,5-0-7,5	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l'élève de développer ses habiletés à inscrire une œuvre théâtrale dans un concept de mise en scène cohérent et pertinent; lui apprendre à analyser une œuvre théâtrale.

Contenu : Analyse d'une ou de plusieurs œuvres théâtrales avec les différents paramètres (espace, temps, mouvements dramatiques, personnages, comédiens, costumes, son, lumière et public) en fonction d'un choix de mise en scène spécifique.

Mise en scène théorique MSC-212-13	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1,5-0-7,5	2 ^e session

Objectifs : Permettre à l'élève de développer ses habiletés à inscrire une œuvre théâtrale dans un concept de mise en scène cohérent et pertinent; l'amener à approfondir l'analyse d'une œuvre théâtrale.

Contenu : Élaboration d'un projet de mise en scène virtuelle en tenant compte de tous les aspects de la représentation : espace, temps, mouvements dramatiques, personnages, comédiens, costumes, son, lumière et public.

Préparation au projet final FIN-211-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	2-1-6	1 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à amorcer l'élaboration du cours « Projet final » qui conclura sa formation.

Contenu : Choix de thème, élaboration de différentes versions de canevas, identification des moyens techniques et scénographiques nécessaires pour la suite, distribution des comédiens. Horaire de travail. Première version dialoguée du texte.

Projet final FIN-212-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	5	3-1-11	2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à réaliser la mise en scène d'un texte dramatique.

Contenu : Dernières versions du texte dramatique. À partir du travail préparatoire du cours FIN-211-216, développer la conception de la mise en scène dans le but d'en faire une représentation publique. Direction des comédiens qui joueront dans la pièce. Avec l'aide d'un scénographe, élaboration d'une scénographie pour le spectacle. Seul ou avec l'aide d'un concepteur sonore, élaboration de la trame sonore du spectacle.

Structure dramatique STD-211-09	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	2	1-1-4	1 ^{re} ou 2 ^e session

Objectifs : Amener l'élève à reconnaître et à discuter des éléments constitutifs de la structure dramatique de textes narratifs. L'amener à développer ses habiletés d'écriture en vue de l'adaptation, dans une démarche en plusieurs étapes, d'une œuvre littéraire pour la scène.

Contenu : Lecture de textes narratifs. À partir d'un texte narratif, élaboration d'un canevas détaillé conduisant à la rédaction d'un texte dramatique adapté pour la scène.

**CINQUIEME PARTIE :
PROPEDEUTIQUE - MISE EN SCENE ET CREATION, CADQ**

Ces quatre cours de propédeutique sont spécifiques au programme de Mise en scène et création. Un élève suivant le programme de Jeu ou de Scénographie ne peut donc pas s’y inscrire.

Toutefois, tous les cours faisant partie du présent régime pédagogique, que ce soit en Jeu (Cursus CADQ) ou en Scénographie, peuvent faire l’objet d’une propédeutique pour l’élève de la spécialité Mise en scène et création.

Création et travail collectif CPR-211-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	3	1-2-6	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l’élève d’apprendre la création théâtrale en groupe, de développer son sens de l’écoute et de l’organisation ainsi que ses qualités d’auteur et de metteur en scène.

Contenu : Observation de l’élaboration du spectacle de création des élèves finissants des spécialités jeu et scénographie, durant la période de conception, sous la supervision du metteur en scène.

Création et travail collectif CPR-212-16	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	4	2-3-7	1 ^{re} ou 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l’élève d’apprendre la création théâtrale en groupe, de développer son sens de l’écoute et de l’organisation ainsi que ses qualités d’auteur et de metteur en scène.

Contenu : Observation de l’élaboration du spectacle de création des élèves finissants des spécialités jeu et scénographie, durant la période de conception, sous la supervision du metteur en scène

Lectures dirigées LCD-201-13	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0,5-0,5-2	1 ^{re} session

Objectifs : Permettre à l’élève de prendre connaissance des grands courants du théâtre et de la mise en scène aux XX^e et XXI^e siècles.

Contenu : Lecture des principaux textes des penseurs et metteurs en scène qui ont marqué le théâtre contemporain : Jacques Copeau, Antonin Artaud et Bertolt Brecht.

Remarque : Ce cours peut constituer un préalable au cours Lectures dirigées LCD-211-16.

Lectures dirigées LCD-202-13	UNITÉS	PONDÉRATION	SESSION
	1	0,5-0,5-2	1 ^{re} ou 2 ^e session

Objectifs : Permettre à l’élève d’approfondir ses connaissances sur les grands courants du théâtre et de la mise en scène aux XX^e et XXI^e siècles.

Contenu : Lecture des principaux textes des penseurs et metteurs en scène qui ont marqué le théâtre contemporain : Peter Brook, Jerzy Grotowski et Jacques Lecoq.

Remarque : Ce cours peut constituer un préalable au cours Lectures dirigées LCD-211-16.

SECTION V — ADMISSION

L'admission au Conservatoire se fait par voie de concours, sur dépôt d'une demande d'admission, au mérite des résultats obtenus lors des auditions et en fonction des places disponibles dans l'établissement que le candidat désire fréquenter. Le nombre de places disponibles pour chaque spécialité et dans chaque établissement est limité.

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Admissibilité à un programme de premier cycle

Tout candidat à l'admission à un programme d'art dramatique de niveau premier cycle du Conservatoire doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC), ou l'équivalent.

Un candidat qui est en voie d'obtenir un DEC, ou l'équivalent, au moment de sa demande d'admission doit faire la preuve qu'il est en voie de l'obtenir.

Un candidat qui ne détient pas de DEC peut être admis de façon exceptionnelle à un programme d'art dramatique de niveau premier cycle s'il démontre des connaissances appropriées ainsi qu'une expérience jugée pertinente au domaine de la formation, s'il est âgé d'au moins vingt et un (21) ans au 1^{er} septembre qui suit le dépôt de la demande d'admission et s'il réussit les examens d'admission. Ces derniers peuvent comporter des tests permettant de vérifier la maîtrise de la langue d'enseignement.

1.2 Admissibilité à un programme de deuxième cycle

Tout candidat à l'admission à un programme d'art dramatique de niveau deuxième cycle du Conservatoire doit avoir complété une formation de niveau premier cycle du Conservatoire, ou l'équivalent.

1.3 Admission conditionnelle

Lorsqu'un candidat retenu par l'un ou l'autre des jurys d'admission ne rencontre pas toutes les conditions d'admissibilité requises, le comité d'admission peut recommander au directeur de l'établissement que ce candidat soit « admis sous condition ». Le comité peut en outre recommander au directeur de l'établissement les conditions à imposer au candidat ainsi que le délai à l'intérieur duquel ces conditions doivent être satisfaites.

Le candidat ou l'élève admis sous condition doit respecter les délais prescrits par le directeur de l'établissement s'il veut bénéficier d'une admission définitive et ainsi être autorisé à poursuivre sa formation au Conservatoire.

La clause conditionnelle d'une admission n'est levée que lorsque toutes les conditions limitant l'admission de plein droit d'un élève dans un programme ont été rencontrées à la satisfaction du comité d'admission et/ou du directeur. Le défaut de satisfaire aux exigences de l'admission conditionnelle dans les délais prescrits entraîne le renvoi du candidat ou de l'élève sans autre avis.

La décision d'admettre un candidat relève du directeur de l'établissement.

2. Procédure de demande d'admission

2.1 Programme de premier cycle

Toute demande d'admission à un programme de la spécialité du domaine du jeu ou de la scénographie de niveau premier cycle doit être reçue au Conservatoire avant le 1^{er} mars précédant l'année scolaire visée. La demande d'admission comporte les éléments suivants :

- ✓ le formulaire de demande d'admission dûment complété. Le document est disponible en ligne, sur le site Internet du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ;
- ✓ le certificat de naissance;
- ✓ une photographie récente;
- ✓ une copie du diplôme d'études collégiales du candidat; si celui-ci est en voie de terminer sa formation collégiale dans l'année courante, il doit déposer au Conservatoire, en même temps que sa demande d'admission, une lettre du registraire de son collège confirmant l'obtention du DEC avant le 1^{er} septembre qui suit le dépôt de la demande d'admission;
- ✓ les droits d'admission, c'est-à-dire le montant exigé pour le traitement de la demande; ceux-ci doivent être payés en ligne, par carte de crédit, via le site Internet du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Tout candidat admis qui omet de produire en temps opportun les documents requis pourra voir annuler sa demande d'admission sans autre avis.

2.2 Programme Mise en scène et création de niveau deuxième cycle

Toute demande d'admission au programme de la spécialité mise en scène et création de niveau deuxième cycle doit être reçue au Conservatoire avant le 1^{er} mars précédant l'année scolaire visée. Cette demande d'admission comporte les éléments suivants :

- ✓ le formulaire de demande d'admission dûment complété (utiliser le formulaire de demande d'admission actuellement disponible sur le site en précisant « Mise en scène et création » dans la case demandant la spécialité);
- ✓ un curriculum vitae démontrant le parcours du candidat dans l'étude et la pratique du théâtre;
- ✓ une lettre d'intention du candidat d'une longueur maximale de deux pages expliquant les raisons qui l'incitent à vouloir s'inscrire à ce programme;
- ✓ une copie du Diplôme d'art dramatique du Conservatoire de niveau premier cycle, ou l'équivalent; si le candidat est en voie de terminer une formation de niveau premier cycle universitaire dans l'année courante ailleurs qu'au Conservatoire, il doit déposer, en même temps que sa demande d'admission, une lettre du registraire de son institution confirmant l'obtention prochaine du diplôme ainsi qu'une description du programme;

- ✓ les droits d'admission, c'est-à-dire le montant exigé pour le traitement de la demande; ceux-ci doivent être payés en ligne, par carte de crédit, via le site Internet du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Tout candidat admis qui omet de produire en temps opportun les documents requis pourra voir annuler sa demande d'admission sans autre avis.

Par la suite, le candidat devra soumettre par écrit un projet de mise en scène d'un texte choisi parmi une liste préétablie.

Après étude des dossiers de candidatures, le comité d'admission formé de professeurs de l'établissement présidé par le directeur invitera quelques candidats à participer à une audition centrée sur la direction d'acteur. C'est au terme de cette audition qu'un candidat sera déclaré admis par le directeur de l'établissement et qu'il sera invité à s'inscrire au programme.

3. Processus de sélection des candidats

3.1 Sélection des candidats en spécialité jeu

— *Généralités* —

Le processus de sélection des candidats en spécialité jeu comprend plusieurs étapes, dont des rondes éliminatoires comportant des mises en situation et des interactions devant des jurys de sélection composés de professeurs du Conservatoire. Chacune de ces étapes est décrite plus en détails dans les règles et/ou politiques locales des établissements offrant le programme de formation en spécialité du domaine du jeu.

Dans chaque établissement, un comité d'admission est formé de professeurs et présidé par le directeur de l'établissement, ou son représentant. Ce comité traite des demandes d'admission qui lui sont communiquées par les différents jurys de sélection de candidats.

Les délibérations du comité d'admission se font à huis clos. Seuls y sont admis les membres du comité et les personnes responsables de leur bonne marche qui sont tous tenus à la confidentialité.

Le directeur de l'établissement est la seule personne habilitée à rendre publics les résultats des examens d'admission.

Les recommandations finales du comité d'admission et les décisions du directeur sont sans appel. Elles ne donnent lieu à aucun commentaire à l'égard des présentations des candidats ni de leurs travaux.

Une personne qui a été renvoyée d'un établissement du Conservatoire ou qui a abandonné son programme de formation n'est pas admissible dans la même spécialité du même établissement que celle dans laquelle elle était inscrite au moment de son renvoi.

3.1.1 Processus d'admission au Conservatoire d'art dramatique de Québec

— Première étape : audition de deux scènes —

Cette première étape de sélection a lieu en mai. La candidate ou le candidat prépare deux scènes et les mémorise : l'une en français québécois (originale ou traduite), l'autre en français international ou normatif (classique ou contemporaine). La candidate ou le candidat doit se présenter avec une personne qui lui donne la réplique. Les monologues ne sont pas acceptés. Les textes inédits ne sont pas acceptés non plus, sauf s'il s'agit de textes déposés au *Centre des auteurs dramatiques* (préalablement connu sous la désignation *Centre d'essai des auteurs dramatiques*, ou CEAD) ou disponibles sur le site des *Auteurs dramatiques en ligne* (ADELINC).

Chacune des scènes est d'une durée de cinq minutes. Il peut arriver que deux candidats choisissent de faire une ou deux scènes conjointes; dans ce cas, chaque scène conjointe ne doit pas excéder huit minutes. Le jury de cette première audition est constitué de deux à trois professeurs du CADQ.

— Deuxième étape : stage et audition finale —

Les candidats retenus à la suite de la première audition sont invités à effectuer un stage de trois jours à la fin du mois de mai, en compagnie de six membres du personnel enseignant du CADQ.

Le stage se termine par une seconde audition au cours de laquelle le candidat présente de nouveau l'une des deux scènes de la première audition. Le jury de cette seconde audition est formé du directeur et des six professeurs qui ont participé au stage.

La liste des candidats retenus est affichée à l'entrée du CADQ le lundi matin suivant le stage. On peut aussi connaître les résultats en téléphonant le lundi au CADQ ou en consultant le site Internet de l'institution.

Les décisions relatives à l'admission des candidats sont sans appel et ne donnent lieu à aucun commentaire de la part du CADQ.

3.1.2 Processus d'admission au Conservatoire d'art dramatique de Montréal

— Première étape : 1^{re} audition —

Le candidat doit présenter :

- ✓ soit deux scènes solos de trois minutes (avec répliques);
- ✓ soit deux scènes conjointes de cinq minutes (avec le même candidat qui se présente également aux auditions dans les mêmes scènes).

Le candidat doit choisir deux scènes qui lui permettront de montrer, à travers les récits et les personnages, des facettes différentes de ses possibilités et de son tempérament. Le Conservatoire d'art dramatique de Montréal n'a aucune exigence en ce qui concerne le niveau de langage, le genre ou le style. Ce qui compte c'est que le choix du candidat lui permette de se révéler.

Tout le répertoire théâtral mondial publié en langue française et les scènes tirées de scénarios de films ou de séries télévisées, qui ont fait l'objet d'une publication, sont admissibles. Les monologues ne sont pas acceptés. Les textes inédits ne sont pas acceptés non plus, sauf s'il s'agit de textes déposés au *Centre des auteurs dramatiques* (préalablement connu sous la désignation *Centre d'essai des auteurs dramatiques*, ou CEAD) ou disponibles sur le site des *Auteurs dramatiques en ligne* (ADELINC).

Plusieurs comités d'admission, formés de trois jurés, reçoivent les candidat(e)s à une première audition. Si, au cours de l'audition de la première scène, le comité est unanime dans un sens ou dans l'autre, l'audition peut s'arrêter. Au besoin, le comité peut demander à entendre la seconde scène en tout ou en partie. Tous les candidats qui reçoivent au moins deux votes favorables sur trois sont invités à la 2^e audition.

— Deuxième étape : 2^e audition —

Le candidat présente les deux mêmes scènes que celles de la première audition mais devant l'ensemble du corps pédagogique. Les candidats ayant obtenu les meilleures notes, soit environ une trentaine, sont invités à participer au stage, qui constitue l'étape suivante.

— Troisième étape : stage et audition finale —

Le stage de trois jours permet de rencontrer les candidats et de les faire travailler avec tous les professeurs du CADM. Le troisième jour (habituellement un dimanche), les stagiaires présentent une des deux scènes qu'ils avaient préparées pour les auditions. Ce choix leur revient et leur réplique doit être présente pour cette dernière étape.

Le comité de sélection choisit un maximum de 12 étudiants pour former la prochaine classe de première année. Le jury peut recommander une courte liste de substituts pour assurer la présence d'au moins dix (10) étudiants dans cette nouvelle classe.

La liste des candidats retenus et celle des substituts sont affichées sur le site Web du CADM le lendemain des auditions finales.

Les candidats retenus ont jusqu'au 1^{er} juin qui suit immédiatement l'affichage des résultats pour faire parvenir au CADM leur inscription dûment remplie, accompagnée d'un chèque certifié ou d'un mandat-poste au montant prescrit servant à couvrir les frais d'inscription; on doit noter que le Conservatoire offre aux candidats admis la possibilité d'acquitter les frais par Internet.

Les décisions relatives à l'admission des candidats sont sans appel et ne donnent lieu à aucun commentaire de la part du CADM.

3.2 Sélection des candidats en spécialité scénographie

La sélection des candidats en scénographie s'effectue au cours de deux journées de stage auxquelles les candidats sont convoqués. Ces journées sont habituellement tenues dans la seconde moitié du mois de mai. La première journée comporte des exercices de dessin technique et d'imagination qui servent à révéler leurs aptitudes. À la fin de la première journée, un certain nombre de candidats sont invités à se présenter à la seconde journée de stage, généralement tenue le lendemain. C'est au terme de cette seconde journée que le jury de sélection recommande les candidatures au directeur.

Les décisions relatives à l'admission des candidats sont sans appel et ne sont assorties d'aucun commentaire de la part du CADQ

3.3 Limites à la reconnaissance d'équivalences

Tous les cours des programmes réguliers de formation en art dramatique de niveau premier cycle du Conservatoire sont obligatoires et ce, tant pour la spécialité jeu que pour la spécialité scénographie. Les cours doivent donc être suivis selon la séquence prescrite. Ainsi, en matière d'apprentissage de l'art dramatique en vue d'une pratique professionnelle, il n'existe au Conservatoire aucune possibilité de choix de cours ni de report de cours, pas plus qu'il n'existe de mécanisme se rapportant à la dispense, et à la reprise de cours. La reconnaissance d'équivalence de cours n'est possible que pour un élève suivant le programme de mise en scène et création.

De plus, un programme entrepris au CADM ou au CADQ ne peut pas être complété dans l'autre établissement du Conservatoire en vue de la sanction des études.

3.4 Sélection des candidats en spécialité mise en scène et création

Le processus de sélection des candidats en spécialité mise en scène et création est présidé par le directeur de l'établissement qui offre ce programme. Les règles et/ou politiques locales de cet établissement décrivent plus en détails les différentes étapes du processus de sélection.

Au CADQ, un comité d'admission est formé de professeurs et présidé par le directeur, ou son représentant. Ce comité traite des demandes d'admission qui lui sont communiquées.

Les délibérations du comité d'admission se font à huis clos. Seuls y sont admis les membres du comité et les personnes responsables de leur bonne marche qui sont tous tenus à la confidentialité.

Le directeur de l'établissement est la seule personne habilitée à rendre publics les résultats des examens d'admission.

Les recommandations finales du comité d'admission et les décisions du directeur sont sans appel. Elles ne donnent lieu à aucun commentaire oral ou écrit à l'égard des présentations des candidats ni de leurs travaux.

Une personne qui a été renvoyée du Conservatoire n'est pas admissible dans le même établissement que celui dans lequel elle était inscrite au moment de son renvoi. Elle pourrait toutefois y être éventuellement admise dans une autre spécialité de cet établissement, à la condition de franchir avec succès toutes les étapes du processus d'admission en vigueur.

4. Statut de l'élève

4.1 Élève à temps plein

Un candidat admis au Conservatoire devient un élève au moment où il s'inscrit au programme dans lequel il a été admis ainsi qu'aux cours qu'il doit suivre.

L'élève qui est inscrit à un programme d'art dramatique de niveau premier cycle du Conservatoire est forcément inscrit à temps plein, en raison du caractère obligatoire de tous les cours pendant toute la durée du programme. Ainsi, le Conservatoire n'accueille dans ses programmes d'art dramatique de niveau premier cycle aucun élève à temps partiel.

L'élève admis à un programme de deuxième cycle doit être inscrit à au moins neuf (9) unités par session pour obtenir le statut d'élève à temps plein.

4.2 Élève à temps partiel

L'élève admis à un programme de deuxième cycle qui s'inscrit à moins de neuf (9) unités par session a le statut d'élève à temps partiel.

4.3 Élève à temps partiel réputé à temps plein

Un élève admis à un programme de deuxième cycle qui est inscrit à moins de neuf (9) unités par session peut être réputé inscrit à temps plein, et ainsi bénéficiaire de l'aide financière aux études, si, et seulement si, cet élève n'a plus qu'un ou quelques cours à compléter à l'intérieur d'une seule session pour satisfaire aux exigences de son programme.

Ce privilège du statut d'élève à temps partiel réputé à temps plein ne peut être accordé que pour une seule session, et uniquement à la dernière session d'un programme.

4.4 Autres statuts

Dans certaines conditions tout à fait exceptionnelles, le directeur d'un établissement peut autoriser une personne n'étant pas rattachée au Conservatoire à assister ou à participer à une activité ou à certaines activités de formation en art dramatique du Conservatoire à titre d'auditeur ou d'étudiant libre.

4.4.1 Statut d'auditeur

L'auditeur ne peut participer qu'aux activités qui lui ont été assignées et selon les modalités qui lui ont été prescrites par le directeur de l'établissement.

L'auditeur doit payer des droits d'inscription et des droits de scolarité. Il n'est cependant tenu de se présenter à aucun examen. De ce fait, il ne reçoit aucune note, aucune unité, aucun diplôme ni certificat pour sa présence et/ou sa participation à quelque activité de formation du Conservatoire. Toutefois, une attestation de présence ou de participation peut lui être délivrée sur demande.

Le défaut, pour l'auditeur, de satisfaire à l'une ou l'autre des exigences qui lui sont posées par le Conservatoire lui fait perdre son statut et ses privilèges au sein du Conservatoire et dégage le Conservatoire de toute obligation à son endroit, y compris l'obligation de lui rembourser quelque somme que ce soit.

4.4.2 Statut d'étudiant libre

L'étudiant libre est un étudiant dûment inscrit dans un programme d'un établissement d'enseignement de niveau universitaire (établissement d'attache) qui, dans le cadre de son programme de formation, est autorisé à suivre un cours ou à participer à une activité de formation dans un autre établissement (établissement d'accueil).

Un étudiant libre peut être exceptionnellement admis au Conservatoire uniquement en vertu d'une entente dûment conclue entre le Conservatoire et un établissement universitaire. Cette entente doit spécifier le niveau de formation acceptable pour le Conservatoire, les connaissances et les habiletés préalables que l'étudiant doit démontrer, les modalités de transmission des résultats de l'étudiant aux instances administratives de son institution d'attache ainsi que les montants et les modalités de paiement qui s'appliquent aux droits d'inscription non remboursables, aux droits de scolarité, aux frais afférents et aux autres frais exigibles par le Conservatoire.

Les activités que l'étudiant libre suit au Conservatoire sont évaluées par le personnel du Conservatoire selon les règles et les modalités qui y sont en vigueur.

L'étudiant libre peut aussi être une personne qui, sans nécessairement être inscrite ou affiliée à une institution de formation mais poursuivant des objectifs que reconnaît le Conservatoire, est exceptionnellement autorisée par le directeur de l'établissement concerné à participer à une ou à plusieurs activités de formation. Dans cette situation, les droits d'inscription et de scolarité sont aussi exigibles par le Conservatoire.

Le défaut, pour l'étudiant libre, de satisfaire à l'une ou l'autre des exigences qui lui sont posées par le Conservatoire, y compris les règles relatives à la ponctualité et à l'assiduité, lui fait perdre son statut et ses privilèges au sein du Conservatoire, entraîne l'inscription d'un échec à son dossier académique du Conservatoire et dégage le Conservatoire de l'obligation de lui rembourser quelque somme que ce soit.

SECTION VI — ADMINISTRATION DES PROGRAMMES

1. Inscription

Tout élève, qu'il soit nouvellement admis ou déjà inscrit, doit s'inscrire au Conservatoire à chaque session aux dates fixées par l'établissement en produisant le formulaire dûment rempli. L'élève doit payer des droits d'inscription non remboursables, des droits de scolarité, des frais afférents et d'autres frais exigibles à chaque session en temps opportun. Le nom de l'élève qui doit figurer sur chaque formulaire d'inscription à chaque session doit être celui qui lui a été donné à sa naissance.

En s'inscrivant au Conservatoire, l'élève s'engage à se conformer aux règlements de l'institution, qu'ils soient de nature pédagogique, administrative, disciplinaire ou autre.

Le défaut de satisfaire à ces exigences entraîne la perte du statut d'élève du Conservatoire ainsi que des droits et privilèges qui y sont rattachés.

2. Plans de cours

Pour chaque cours suivi au Conservatoire, l'élève reçoit, au début de chaque session, copie du plan de cours établi par le professeur et approuvé par le directeur de l'établissement.

Le plan de cours doit contenir les éléments suivants :

- ✓ le nom de l'institution (CMADQ) et de l'établissement (CADQ ou CADM);
- ✓ l'année scolaire et la session visées;
- ✓ le nom du professeur et ses coordonnées institutionnelles;
- ✓ l'identification complète du cours, y compris le titre et le sigle du cours;
- ✓ les unités et la pondération rattachées au cours, c'est-à-dire la somme des heures des leçons théoriques, des leçons pratiques et du travail personnel exprimée en termes d'heures hebdomadaires;
- ✓ les objectifs et le contenu du cours;
- ✓ la ou les formules pédagogiques (cours de groupes, cours magistral, ateliers, répétitions, récitals, séminaire ou discussion en groupe, stages, etc.);
- ✓ le travail personnel requis de l'élève;
- ✓ la nature et la fréquence des évaluations ainsi que leur pondération dans le résultat final de l'élève;
- ✓ les règles d'assiduité qui s'appliquent au cours.

3. Choix de cours, équivalence, dispense et reprise

Au premier cycle, tous les cours des programmes réguliers du Conservatoire sont obligatoires et doivent être suivis selon la séquence prescrite. Il n'existe donc, pour l'élève, aucune possibilité de choix de cours ni de report de cours. En outre, à l'intérieur de chaque programme de ce cycle, il n'existe non plus aucun mécanisme administratif se rapportant à la reconnaissance d'équivalence, à la dispense ni à la reprise de cours.

Au deuxième cycle, dans l'évaluation du profil du candidat au programme de mise en scène et création, l'équivalence (cote EQ) est utilisée afin d'allouer des unités pour tout cours du programme déjà suivi et réussi au Conservatoire, ou dans une autre institution, sans que l'élève ne doive s'inscrire de nouveau à ce cours.

4. Substitution

Lorsque des circonstances l'exigent, un cours figurant au programme de l'élève peut être remplacé par un autre cours de même nature ou par un cours dont les objectifs et le contenu lui sont apparentés. Un tel cours est reconnu aux fins d'obtention du diplôme au même titre et au même nombre d'unités que le cours qu'il remplace et est indiqué au dossier de l'élève par la cote « substitution » (cote SU).

Toute substitution de cours doit être déterminée et/ou autorisée par le directeur de l'établissement.

5. Assiduité et ponctualité

Les exigences du Conservatoire en matière d'assiduité, de ponctualité et d'absence des élèves s'inspirent directement des pratiques qui ont cours dans le milieu professionnel de l'art dramatique et des arts vivants.

Chaque établissement du Conservatoire dispose de règlements et/ou de politiques qui précisent ou qui complètent les dispositions du présent régime pédagogique. Il appartient à chaque élève d'en prendre connaissance et de s'y conformer.

5.1 Présence aux cours, aux activités et aux examens

L'élève est tenu d'assister à tous les cours, ainsi qu'à toutes les activités et à tous les exercices publics qui font partie de son programme et de son milieu de formation et auxquels il doit prendre part.

Comme dans le milieu professionnel auquel prépare la formation en art dramatique du Conservatoire, l'élève qui est admis et qui s'inscrit au Conservatoire doit reconnaître et assumer l'importance des travaux de groupe ou d'équipe, même lorsque ces groupes ou équipes ne comptent que deux ou trois participants.

De plus, les travaux qui font l'objet de classes ouvertes sont présentés devant un public composé de l'ensemble des professeurs, des élèves et du personnel de l'école. La présence rigoureuse et irréprochable de chaque élève à ces activités est aussi obligatoire. Elle constitue une responsabilité majeure de la part de l'élève et elle s'arrime aux exigences de la pratique de la profession qui repose sur un haut degré d'engagement personnel et de ponctualité. Plus qu'une qualité, cette dernière constitue véritablement une exigence professionnelle qui doit être pleinement acquise et assumée au plus haut point par chaque élève tout au long de sa formation au Conservatoire.

5.2 Absences

Les absences injustifiées répétées sont passibles de renvoi.

L'élève qui prévoit s'absenter doit en demander la permission à la direction et en informer le professeur concerné. Dans les cas imprévus, l'élève doit aviser le secrétariat le plus tôt possible et fournir les motifs de l'absence.

Les activités manquées ne peuvent pas être reprises. Cependant, il est de la responsabilité de l'élève de se mettre à jour afin de suivre la progression normale de ses cours, de son programme et de son groupe.

Toute absence prolongée et non justifiée sera considérée comme un abandon de cours.

5.2.1 Maladie

En cas de maladie qui entraîne une absence prolongée, un certificat médical est exigé. L'élève peut alors bénéficier d'un congé d'une durée maximale de quatre semaines de cours. Au-delà de cette période, il sera conseillé à l'élève d'interrompre son programme de formation avec possibilité toutefois de reprendre son année scolaire, l'année suivante. La mention IN (Incomplet permanent) sera alors inscrite au dossier de l'élève.

5.2.2 Interruption du programme de formation

Pour des motifs exceptionnels de force majeure hors du contrôle de l'élève (raisons personnelles ou familiales, grossesse, etc.) qui entraîneraient une absence prolongée, et ce tant au premier cycle qu'au deuxième cycle, un élève peut être autorisé par le directeur de l'établissement à interrompre sa formation au Conservatoire, sur dépôt d'une demande écrite ou d'une pièce justificative. L'autorisation accordée est alors consignée au dossier de l'élève et la mention IN y sera inscrite. Cette mesure n'est cependant valide que pour une période qui ne dépasse pas une année scolaire et elle permet la reprise de l'année scolaire interrompue, l'année suivante.

Une interruption de formation qui excède une année scolaire est considérée comme un abandon définitif et la reprise du programme de formation est impossible. La mention IN demeure au dossier de l'élève.

Le Conservatoire n'atteste que de la scolarité des activités de formation complétées et réussies. Conséquemment, aucune scolarité n'est reconnue pour une session interrompue ou abandonnée.

5.2.3 Reprise du programme de formation

Dans les situations de maladie prolongée ou d'interruption de formation, et si l'absence n'excède pas une année scolaire, il est possible pour l'élève de réintégrer son programme de formation en déposant une demande à cette fin auprès du directeur de l'établissement. Si l'évaluation de la demande est favorable, l'élève est en droit de se réinscrire dans le même programme pour reprendre l'année scolaire interrompue, sans avoir à refaire une demande d'admission.

5.3 Abandon de cours

Tout cours abandonné sans justification et après la date limite pour faire une demande d'ajout ou d'abandon de cours (selon le calendrier annuel de chaque établissement), entraîne non seulement l'échec de ce cours (cote EC) mais également l'échec de la session en cours. L'échec d'une session entraîne le renvoi de l'élève.

SECTION VII — ÉVALUATION ET SANCTION DES ÉTUDES

1. Généralités

Par la nature et la fonction de ses programmes réguliers de formation en art dramatique, le Conservatoire favorise une interaction soutenue entre chaque professeur et chacun de ses élèves. C'est pourquoi il met en œuvre une évaluation continue du progrès de chaque élève à l'intérieur de chaque cours et sur toute l'étendue des programmes. C'est là une orientation essentielle en matière de formation artistique professionnelle de haut niveau.

Ainsi, à chaque cours, l'élève reçoit des indications, des observations, des commentaires et des directives sur l'acquisition de connaissances et le développement de ses habiletés professionnelles. L'ensemble de telles interventions pédagogiques constituent de l'évaluation formative, c'est-à-dire de l'évaluation qui accompagne l'élève tout au long de son processus d'apprentissage.

Cependant, plusieurs outils pédagogiques permettent d'évaluer de façon ponctuelle le progrès de l'élève afin de l'appuyer, de l'encadrer et de lui communiquer une rétroaction de ses apprentissages et de son progrès. C'est pourquoi des rencontres individuelles formelles sont prévues entre l'élève et ses professeurs afin de préciser les attentes de part et d'autre et de confirmer ou de réorienter le cheminement de l'élève.

Au terme de chaque session, le Conservatoire produit un relevé de notes qui dresse la liste des cours que l'élève a suivis et qui affiche les résultats qu'il a obtenus pour chacun d'eux. Une copie du relevé de note est remise à l'élève tandis qu'une autre est versée à son dossier.

En sus des exigences strictement d'ordre pédagogique, les attitudes et les comportements de l'élève tout au long de sa formation sont sujets à évaluation. Par exemple, un comportement jugé inadéquat (indiscipline, problèmes de ponctualité, difficulté à travailler en groupe, manque de respect, etc.) peut justifier un renvoi du Conservatoire en tout temps.

En matière d'évaluation des apprentissages, des attitudes et des comportements, chaque établissement dispose de règlements et/ou de politiques qui précisent ou qui complètent les dispositions du présent régime pédagogique. Il appartient à chaque élève d'en prendre connaissance et de s'y conformer.

2. Évaluation formelle de la formation de niveau premier cycle

Outre l'évaluation formative continue, le Conservatoire met en place des mécanismes d'évaluation formelle qui ponctuent l'année scolaire. Ces évaluations réalisées par le corps pédagogique ont lieu deux fois au cours de la session d'automne et deux fois au cours de la session d'hiver.

En outre, tout au long de l'année, les classes ouvertes ou des ateliers ouverts permettent d'observer l'évolution et le progrès de l'élève.

Toutefois, si un professeur juge que ses élèves ne sont pas prêts à présenter leurs travaux en classe ouverte, s'il juge que cela n'est pas indiqué sur le plan pédagogique, il peut demander au directeur de ne pas faire de présentation. D'autre part, au profit d'un travail remarquable, tout professeur peut décider de présenter une classe ouverte à l'intérieur de son cours.

Chaque session d'évaluation formelle est précédée d'une réunion du corps pédagogique afin de commenter l'évolution ainsi que le progrès de l'élève et de déterminer l'axe autour duquel s'articuleront les commentaires.

Il y est établi que les élèves qui sont invités à poursuivre leur formation au Conservatoire sont ceux dont le travail représente une amélioration pertinente. De plus, la capacité de l'élève à travailler en groupe (respect des autres, ponctualité, écoute, etc.) qui est extrêmement importante est elle aussi évaluée.

2.1 Évaluation formelle en première année

La première évaluation formelle qui a lieu au cours de la session d'automne sert à préciser ce que les professeurs attendent de l'élève, à évaluer l'intégration de l'élève à l'école ainsi que son adaptation aux exigences du Conservatoire.

La deuxième évaluation formelle est tenue à la fin de la session d'automne. De cette évaluation résulte, pour chaque cours, une note qui est versée au dossier de l'élève.

La troisième évaluation formelle a lieu au cours de la session d'hiver. Les professeurs doivent y constater une évolution positive dans l'ensemble du travail de l'élève. Si tel n'est pas le cas, celui-ci est mis au fait de la situation et des exigences très précises lui sont formulées afin qu'il puisse décider de poursuivre ou non son programme de formation.

Lors de la quatrième évaluation qui a lieu à la fin de la session d'hiver, les professeurs doivent être convaincus d'avoir affaire à une nature de comédien, de scénographe et d'artiste. De même, le corps pédagogique doit constater que le candidat développe de plus en plus son autonomie créatrice; celle-ci devrait déjà pouvoir surprendre ses observateurs. Le corps pédagogique recommande au directeur que l'élève soit autorisé ou non à poursuivre sa formation au Conservatoire.

2.2 Évaluation formelle en deuxième année

En deuxième année, l'évaluation de la mi-session est une remise en piste plus exigeante. Dans certains cas, et de façon plus exceptionnelle, cette remise en piste peut déboucher sur une remise en question de la situation de l'élève.

À la fin de la première session, l'élève doit avoir commencé à tirer partie de ses qualités aussi bien que de ses défauts.

Au milieu de la deuxième session, l'évaluation sert à apprécier les résultats et à mesurer les progrès de l'élève. On soulignera ses atouts majeurs.

En fin d'année, l'élève doit pouvoir montrer clairement sa personnalité d'acteur, son originalité propre.

Outre les exigences strictement pédagogiques, un comportement jugé inadéquat pour la pratique du métier (indiscipline, problème de ponctualité, difficulté à travailler en groupe, manque de respect, etc.) peut justifier un renvoi de l'école en tout temps au cours des trois années de formation.

2.3 Évaluation formelle en troisième année

L'évaluation des activités de la troisième année est adaptée à la nature de ses activités, selon qu'il s'agisse de cours ou de productions théâtrales. De plus, elle requiert la participation de metteurs en scène professionnels lorsque ces derniers sont appelés à réaliser les productions publiques mises au programme.

3. Évaluation formelle de la formation de niveau deuxième cycle

L'évaluation formelle des apprentissages et du progrès de l'élève inscrit au programme de Mise en scène et création de niveau deuxième cycle sollicite la participation de tous les professeurs qui enseignent à chaque élève. Les modalités particulières et ponctuelles d'évaluation sont établies par le directeur de l'établissement, après avis du comité d'admission, en fonction du profil du candidat et conformément aux objectifs du programme.

4. Barème d'évaluation

Le barème d'évaluation des cours et des activités est le suivant :

Échelle d'appréciation	Note en %	Réussite	Significations
Excellent	90-100 %	Oui	Compte tenu des objectifs, du niveau du cours et des attentes spécifiées, le rendement de l'élève dépasse de beaucoup et sous tous les aspects importants le niveau jugé satisfaisant.
Très bien	80-89 %	Oui	Compte tenu des objectifs, du niveau du cours et des attentes spécifiées, le rendement de l'élève dépasse dans son ensemble le niveau jugé satisfaisant.
Assez bien	70-79 %	Oui	Compte tenu des objectifs, du niveau du cours et des attentes spécifiées, le rendement de l'élève est jugé satisfaisant.
Passable	60-69 %	Oui	Compte tenu des objectifs, du niveau du cours et des attentes spécifiées, le rendement de l'élève comporte des faiblesses marquées.
Échec	0-59 %	Non	Compte tenu des objectifs, du niveau du cours et des attentes spécifiées, le rendement de l'élève est nettement insuffisant.

5. Notation et pondération

À la fin de chaque session et pour chaque matière, chaque professeur note le rendement de chaque élève, c'est-à-dire les résultats qui concernent le progrès et l'implication de l'élève. L'évaluation étant continue, la note tient compte du travail de toute la session, et non seulement des présentations de fin de session. Chaque note qui figure au relevé de notes de l'élève contribue à établir sa moyenne pour l'ensemble de ses cours.

La méthode de calcul servant à établir la moyenne de l'élève accorde au résultat de chaque cours une importance numérique en proportion des unités qui y sont rattachées. Le fait d'accorder, dans la moyenne, plus d'importance aux cours qui comptent plus d'unités constitue la « pondération de la moyenne ».

La pondération de la moyenne de l'élève s'obtient : 1^o en multipliant le résultat de chaque cours par le nombre d'unités de chaque cours; 2^o en additionnant les produits ainsi obtenus; et 3^o en divisant la somme des produits obtenus par la somme des unités. Le tableau suivant illustre cette méthode de calcul de la moyenne pondérée.

Cours suivis	Résultats (%)	Multiplieur	Nombre d'unités		Valeurs (% X u.)		Diviser ② ÷ ①	Moyenne %
###-###-04	92	X	3 u.	=	276		1150 ÷ 15	76,7 %
###-###-04	83	X	2 u.	=	166			
###-###-04	78	X	6 u.	=	468			
###-###-04	67	X	2 u.	=	134			
###-###-04	53	X	2 u.	=	106			
Total			① 15 u.	Total	② 1150			

Le relevé de notes déposé à la fin de chaque session dans le dossier de l'élève inclut la moyenne cumulative de l'élève tant que le programme n'est pas terminé. Une fois que l'élève a complété le programme auquel il est inscrit, la moyenne finale qu'il y a obtenue est désignée « moyenne générale ».

6. Moyenne cumulative et moyenne générale

La moyenne de l'élève peut être calculée pour tous les cours d'un programme en cours de réalisation ou pour tous les cours d'un programme complété ou abandonné.

La moyenne cumulative est la moyenne des résultats obtenus par un élève pour sa participation à l'ensemble des activités de formation d'un programme qui est en cours de réalisation. Elle est calculée à partir de la première session. Elle sert à informer l'élève sur son progrès.

La moyenne générale, aussi appelé moyenne du programme, est une moyenne qui s'applique à tous les cours d'un programme complété ou abandonné.

7. Rendement satisfaisant de l'élève

L'élève qui obtient au moins 70 % dans chacun de ses cours avec une moyenne cumulative d'au moins 70 % a un rendement dit « satisfaisant ». Cependant, aucun résultat, même s'il contribue à un rendement satisfaisant, ne dispense l'élève de recevoir une sérieuse mise en garde quant à son progrès en général ou à certains de ses aspects.

L'élève qui obtient moins de 60 % à au moins un de ses cours est en situation d'échec. Il est renvoyé du Conservatoire sans autre avis.

8. Conditions nécessaires à la poursuite de la formation

À la fin de chacune des sessions du programme, un relevé de notes est déposé au dossier de l'élève. Ce document administratif contient tous les résultats que l'élève a obtenus pour chacun de ses cours au terme de chacune des sessions de son programme.

Le seuil de réussite de chaque cours est fixé à 60 %. Tout résultat inférieur à 60 % constitue un échec et tout échec, ne serait-ce que dans un seul cours, entraîne le renvoi de l'élève sans autre avis.

En dépit du seuil de réussite exigé de 60 % à l'égard de chaque cours, l'élève doit néanmoins obtenir à chaque session une moyenne cumulative d'au moins 70 % pour qu'il soit autorisé à poursuivre sa formation au Conservatoire. Le défaut de satisfaire à cette exigence peut entraîner son renvoi sans autre avis.

9. Lettre d'avertissement et renvoi

Le théâtre étant un art qui se pratique en groupe, il est très important que les élèves se respectent les uns les autres. Aussi, un comportement jugé inadéquat pour la pratique du métier (indiscipline, problèmes de ponctualité, difficulté à travailler en groupe, manque de respect, etc.) ainsi qu'une attitude négative ou dysfonctionnelle dans le travail en groupe peuvent justifier un renvoi en tout temps au cours de la formation.

Lorsque le comportement de l'élève est jugé inapproprié ou lorsque le rendement d'un élève est jugé insatisfaisant par le corps pédagogique, ce dernier peut demander au directeur de l'établissement d'adresser une lettre d'avertissement à l'élève.

Seule une décision du corps pédagogique peut lever un avertissement qui a été signifié à sa demande. À défaut de changement significatif à la satisfaction du directeur, avec ou sans échéance prescrite par ce dernier, l'élève est renvoyé du Conservatoire sans autre avis.

Par ailleurs, l'élève à qui une lettre d'avertissement a déjà été remise et qui démontre un rendement insatisfaisant ou un comportement jugé inapproprié au cours d'une seconde session consécutive ou d'une session ultérieure est passible de renvoi du Conservatoire, sans autre avis.

10. Sanction des études

À l'élève qui complète avec succès le programme de formation en spécialité jeu de niveau premier cycle suivi au CADQ ou au CADM et correspondant à un programme professionnel de niveau premier cycle universitaire, le Conservatoire décerne le *Diplôme d'art dramatique, spécialité jeu*.

À l'élève qui complète avec succès le programme de formation en spécialité scénographie de niveau premier cycle, le Conservatoire décerne le *Diplôme d'art dramatique, spécialité scénographie*, correspondant à un programme professionnel de niveau premier cycle universitaire.

À l'élève qui complète avec succès le programme de formation en spécialité mise en scène et création de niveau deuxième cycle, le Conservatoire décerne le *Diplôme d'études supérieures spécialisées en art dramatique, spécialité mise en scène et création*, correspondant à un programme court professionnel de niveau deuxième cycle universitaire.

Pour obtenir un diplôme sanctionnant la réussite de son programme de formation, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ avoir suivi et réussi chaque cours inscrit à son programme;
- ✓ avoir franchi avec succès chacune des évaluations du programme en cumulant une **moyenne générale** d'au moins 60 %; et
- ✓ s'être affranchi de toute obligation à l'égard de sommes dues au Conservatoire et/ou de biens qui doivent être rendus au Conservatoire.

De plus, au premier cycle, l'élève qui a participé aux productions théâtrales de la 3^e année doit avoir obtenu la note de passage de la part de chacun des metteurs en scène qui en ont assumé et supervisé la réalisation.

Chaque diplôme est délivré par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, serti du sceau de l'institution, et portant les signatures de la présidente du conseil d'administration du Conservatoire, du directeur général et du directeur de l'établissement d'enseignement où l'élève est inscrit. Le nom de l'élève qui figure sur le diplôme est celui qui lui a été donné à sa naissance.

11. Mesure de responsabilisation de l'élève

À titre de mesure de responsabilisation de l'élève, et conformément à ses règlements, politiques et procédures, le Conservatoire se réserve le droit de retenir la délivrance du diplôme ainsi que l'attestation officielle de scolarité de tout élève ou ancien élève qui doit verser des sommes dues au Conservatoire, ou qui doit rendre au Conservatoire des biens qui doivent lui être rendus. Le Conservatoire applique et maintient cette mesure à l'égard de la personne visée tant et aussi longtemps que cette dernière, à défaut d'avoir pris entente avec le Conservatoire, n'a pas rempli toutes ses obligations envers le Conservatoire.

Conservatoire de musique
et d'art dramatique du Québec
225, Grande-Allée Est, bloc C, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : 418 380-2327
Télec. : 418 380-2328